



---

# Étude d'incidence des projets de mesures dans le cadre de l'élaboration des programmes de mesures DCSMM

---

## Annexe au rapport principal SRM GdG/MC Version finale

Dernière mise à jour : 18/04/2014

---

La Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) a attribué **l'étude d'incidence des projets de mesures dans le cadre de l'élaboration des programmes de mesures pour la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)** au groupement ACTeon, Eftec et Créocéan.

Cette étude d'incidence *ex-ante* a été menée dans le contexte du 1<sup>er</sup> cycle de mise en œuvre de la DCSMM. Une attention particulière a été apportée à la méthodologie développée pour construire le cadre général d'évaluation qui encadrera les cycles successifs de planification demandés par la DCSMM. Ce cadre a été appliqué à chaque mesure individuelle nouvelle au titre de la DCSMM pour évaluer ses incidences sociales, économiques et environnementales ainsi que leur efficacité à contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux de la DCSMM au regard de leurs coûts.

Ces éléments permettent de proposer une première priorisation de ces mesures à l'échelle de chaque Sous-Région Marine (SRM). Les échanges avec les acteurs sur cette première proposition permettront d'affiner le dimensionnement des mesures ainsi que certains éléments de coûts et d'impacts, et ainsi de mener une réflexion partagée permettant d'identifier les mesures à intégrer dans le futur Programme d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

Ce document présente le document annexe au rapport principal présentant les résultats de l'étude d'incidence des mesures nouvelles proposées pour les SRM Golfe de Gascogne et Mers Celtiques (GdG/MC). Il présente l'ensemble des connaissances mobilisées pour décrire les mesures proposées synthétisées dans des « fiches mesures ».

Les auteurs restent les seuls responsables du contenu de ce rapport annexe. Pour plus d'information sur les éléments présentés dans ce rapport annexe, contacter :

Adriana Raveau, ACTeon – [a.raveau@acteon-environment.eu](mailto:a.raveau@acteon-environment.eu)

Pierre Strosser, ACTeon – [p.strosser@acteon-environment.eu](mailto:p.strosser@acteon-environment.eu)



Affecter des priorités de gestion à chaque aire marine protégée du réseau en fonction des enjeux de la sous-région marine. Hiérarchiser ces enjeux par le développement d'outils géomatiques.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Affecter des priorités de gestion à chaque aire marine protégée du réseau en fonction des enjeux de la sous-région marine. Hiérarchiser ces enjeux par le développement d'outils géomatiques.	Faisabilité technique.	Incidences sur la pêche et les activités de loisirs potentiellement nulles ou marginales.	Impact nul ou marginal	Effet positif direct sur D1 et indirect sur les autres descripteurs (D3, D4 et D6 notamment)/ Efficacité de la mesure dépendante des mesures de gestions qui ne sont pas définies à ce stade. Durée de l'impact = Durée de vie des efforts de gestion.	Des coûts relativement faibles et une efficacité environnementale incertaine.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Gouvernance/contrôle
Description de la mesure	<p>Cette mesure pourrait consister en :</p> <p>1) la réalisation d'une analyse similaire aux analyses stratégiques régionales à l'échelle de la SRM où les objectifs actuels des AMP et leur cohérence seraient analysés et des outils géomatiques seraient développés. La création d'une grille commune d'évaluation des enjeux pourrait être développée. La COVADIS sera utilisée afin d'assurer l'interopérabilité entre tous les SIG utilisés pour les représentations (F. Victor, MCPML, DIRM NAMO). Des réunions bilatérales lors des comités de suivi des AMP pourraient être organisées pendant cette étude.</p> <p>2) une réunion pour un travail collaboratif avec un représentant par AMP, lors d'une session du CMF.</p> <p>Cette étude et les réunions qui en découleraient pourraient être prises en charge et menées par l'AAMP qui doit jouer le rôle de fédérateur des gestionnaires des AMP [2] et permettraient de discuter à une échelle plus large des priorités de gestion et d'une organisation possible entre les AMP [3].</p>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Toutes les AMP de la SRM (autour de 140, toutes catégories confondues [1])	Population / acteurs ciblés	Les AMP sont gérées par de nombreux organismes (LPO, Communes, Syndicats Mixtes, AAMP). Prenant l'hypothèse d'un représentant par AMP, environ 140 représentants d'AMP seraient concernés par cette mesure.		
Dimensionnement	<p>1) Cette étude représenterait le travail d'un ETP d'un ingénieur dont le salaire est estimé 42 000 €/an.</p> <p>2) La réunion pour un travail collaboratif pourrait entraîner des coûts de déplacements pour 108 personnes (il y a 108 AMP dans cette SRM, toutes catégories confondues (AAMP)). Nous estimons les coûts de déplacements à 200 €/personne soit un total de 21 600 €</p>				
Délai de mise en œuvre de la mesure	<p>1) Étude sur 1 an (durée des Analyses Stratégiques Régionales)</p> <p>2) une journée</p>	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, AAMP	Sources de financement identifiées à ce jour	FEDER, État
Conditions de réussite	<p>La mobilisation d'experts et l'analyse des différentes actions de protection entreprises aujourd'hui faciliteront une bonne mise en œuvre de cette mesure. La difficulté peut résider dans le fait que toutes les AMP ne dépendent pas d'une seule institution, un consensus devrait donc être trouvé entre les différentes institutions. Cela pourrait être facilité par les échanges bilatéraux et la réunion de travail collaboratif.</p> <p>Un enjeu sera aussi d'utiliser des outils qui puissent ensuite être utilisés par toutes les AMP. L'AAMP et les DIRM pourraient être garantes des méthodes utilisées et de l'interopérabilité des SIG.</p> <p>La mise en œuvre pourrait être assurée par l'antenne Atlantique de l'Agence des Aires Marines Protégées avec une présentation/discussion des résultats en CMF.</p>				
Interactions éventuelles	Des synergies pourraient être mises en place avec la mesure GdG C07 (développement d'outils géomatiques) et GdG C06				

avec d'autres mesures nouvelles	(Connectivité) Cette mesure est similaire à la mesure MMN 01-01-01 (affecter des responsabilités, priorités de gestion ou objectifs d'expérimentation aux aires marines protégées du réseau en fonction des enjeux de la sous-région marine).
---------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coûts de mise en œuvre d'une étude	42 000 €	63 600 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Frais de déplacement pour la réunion finale	21 600 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Pêche professionnelle	La pêche professionnelle pourrait être impactée (positivement ou négativement) selon l'affectation des priorités de gestion. L'impact net serait faible ou nul puisqu'il s'agit d'une réorganisation des priorités de gestion.		
Activités de loisirs	Les activités de loisirs pourraient être impactées (positivement ou négativement) selon l'affectation des priorités de gestion. L'impact net serait faible ou nul puisqu'il s'agit d'une réorganisation des priorités de gestion. Les actions pour diminuer l'impact des loisirs sur l'estran sur la nidification des limicoles pourraient être intensifiées dans une AMP et diminuées dans une autre. Certaines activités pourraient être plus impactées que d'autres, mais à moyen terme l'impact sur les activités semble être marginal.		
-	-		

Incidences sociales				Indice de confiance	**
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal		
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal		

Incidences environnementales				Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Produire une "boite à outils des AMP de la façade atlantique" permettant de mieux définir les finalités des différentes aires marines protégées et les moyens d'atteindre les objectifs fixés. Focaliser les efforts de gestion et de connaissance sur les habitats et les espèces clés ou les plus sensibles/menacés pour, à terme, améliorer la préservation de leur biodiversité et de leurs fonctionnalités écologiques. Renforcer les performances du réseau des AMP en termes de : - protection des zones de frayères et des nourriceries, - protection des zones d'abri, de repos et de reproduction, - protection d'habitats ayant un rôle sur la stabilisation des fonds ou de régulation des processus naturels (par exemple sur le recyclage des éléments chimiques ou sur le climat).				
Nature des impacts sur les autres descripteurs	Selon les actions entreprises : effets positifs possibles sur tous les autres descripteurs, en particulier sur les espèces halieutiques (D3), le réseau trophique (D4), et l'intégrité des fonds (D6).	Description si impact sur réseau N2000	Oui		
Durée des impacts	Durée de vie des efforts de gestion. Impacts potentiellement plus durables si la mesure permet : - d'acquérir des connaissances sur la fonctionnalité des écosystèmes, - de mettre en place des outils et des plans de gestion coordonnés et plus robustes et plus performants aboutissant à terme à des améliorations durables de la santé des écosystèmes.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Périmètre élargi des Aires Marines.		
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Dépend des mesures de gestion.				

Analyse coût-efficacité		Indice de confiance	**
Des coûts relativement faibles et une efficacité environnementale incertaine.			

---

#### Principales incertitudes

Les impacts de la répartition des priorités de gestion dépendent de l'affectation des priorités de gestion entre les AMP et sont donc incertains. On peut imaginer que des secteurs soient impactés fortement (positivement dans certaines AMP et négativement dans d'autres) si l'affectation des priorités de gestion entre AMP est très marquée. À terme cette approche pourrait entraîner une relocalisation des efforts et des emplois des AMP.

#### Sources d'informations

[1] <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees/Carte-interactive>

[2] <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees/Categories-d-aires-marines-protegees>

[3] La stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées et le guide méthodologique pour la création et la gestion concertée d'une AMP : <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees/Strategie-nationale>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Connectivité : Prendre en compte les connectivités écologiques lors de la désignation et la gestion des aires marines protégées**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Connectivité : Prendre en compte les connectivités écologiques lors de la désignation et la gestion des aires marines protégées	Faisabilité technique.	Incidences potentiellement positives sur le long terme sur le tourisme littoral.	Impact nul ou marginal	Effet positif direct sur D1 et indirect sur les autres descripteurs (D3 et D4 notamment). Efficacité de la mesure difficilement quantifiable en raison du manque de connaissance sur l'état de santé et l'abondance et le déplacement des espèces. Durée de l'impact = pérenne	Des coûts moyens et une efficacité environnementale incertaine.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Gouvernance/contrôle
Description de la mesure	Cette mesure vise à étudier la cohérence du réseau actuel d'AMP, à affecter les enjeux de priorités de gestion de manière efficace entre les différentes AMP pour assurer les connectivités écologiques. Nous considérons que cette mesure consiste en une étude sur les connectivités actuelles et les besoins pour améliorer les connectivités. Lors d'une réunion annuelle les gestionnaires discuteraient des connectivités écologiques entre les AMP de la SRM. Cette mesure viserait principalement les gestionnaires et parties prenantes des AMP.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Toutes les AMP de la SRM (autour de 140 toutes catégories confondues [1]) et les zones potentielles pour la création d'AMP	Population / acteurs ciblés	les AMP de la SRM et les futures potentielles AMP. Considérant un représentant par AMP, 140 représentants		
Dimensionnement	L'étude se déroulerait sur 18 mois avec l'équivalent de 2 Temps pleins (la question de connectivité demandant une connaissance assez approfondie) et serait renouvelable tous les 5 ans. Ces temps pleins pourraient correspondre à des ingénieurs dont le salaire est de 42 000 €/an, soit un coût de 126 000 €. L'étude pourrait montrer la nécessité de désigner des nouvelles AMP ou de définir de nouvelles mesures de gestion dans des zones entre des AMP, mais nous considérons que ces actions ne font pas partie de cette mesure. Une réunion est déjà mise en place par l'AAMP à travers le forum des gestionnaires (AAMP), et n'entraînerait donc pas de coût supplémentaire.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	Étude de 18 mois renouvelable et réunions annuelles	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP	Sources de financement identifiées à ce jour	Life, FEDER? FEAMP art 79 ter et quater et 35
Conditions de réussite	La mise en place de cette mesure ne présente pas de difficulté particulière.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure pourrait être fusionnée avec la mesure GdG MC01. Une seule étude pourrait à la fois étudier les enjeux de gestion, la question de connectivité et la répartition possible des priorités de gestion et de connectivité. Ceci réduirait les coûts de mise en œuvre.				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Étude de 18 mois	126 000 €	126 000 €
Investissement	Discussions sur les questions de connectivité lors d'une réunion annuelle	00	
Fonctionnement	-	-	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Tourisme littoral	Les activités de loisirs et le tourisme littoral basés notamment sur l'observation des animaux pourraient être impactés positivement à terme, avec une possibilité de voir des animaux dans des AMP localisées aux endroits clés fréquentés par différentes espèces (à condition de ne pas déranger ces espèces). Cette incidence pourrait donc plutôt correspondre à une augmentation de bien-être.		
-	-		
-	-		
-	-		

Incidences sociales		Indice de confiance	**
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Effet positif sur les mammifères marins et les oiseaux par le dimensionnement du réseau des aires protégées à leurs domaines vitaux. Effet positif sur les espèces de poissons mobiles.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	Effets positifs sur le réseau trophique (D4) et sur les espèces halieutiques migratrices (D3) : la connectivité est un élément déterminant pour la protection des espèces marines exploitées (notamment les espèces mobiles) et pour la durabilité de la pêche.	Description si impact sur réseau N2000	Oui
Durée des impacts	Durée d'existence du réseau des Aires marines et des connectivités ainsi maintenues entre les habitats.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Ensemble du réseau des aires marines.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts de la mesure difficilement quantifiables en raison du manque de connaissance sur l'état de santé et l'abondance et le déplacement des espèces.		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	***
Des coûts moyens et une efficacité environnementale incertaine.		

Principales incertitudes
L'ampleur des impacts reste mal connue.

Sources d'informations
[1] <a href="http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protégees/Carte-interactive">http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protégees/Carte-interactive</a>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Développement d'outils géomatiques (SIG) pour l'aide à la décision quant à la biodiversité marine, en particulier, à travers le développement d'un atlas numérique.**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Développement d'outils géomatiques (SIG) pour l'aide à la décision quant à la biodiversité marine, en particulier, à travers le développement d'un atlas numérique.	Faisabilité technique.	n/a	n/a	n/a	n/a

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Connaissance, recherche, expérimentation
Description de la mesure	Une étude pourrait être mise en place par l'AAMP.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM	Population / acteurs ciblés	AAMP
Dimensionnement	Nous considérons que cette étude coûterait entre 100 000 et 150 000 €.		
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 an	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP, AAMP Sources de financement identifiées à ce jour Budget AAMP, GIP régionaux, fonds UE... Life, FEAMP art 79 ter et quater et 35
Conditions de réussite	Une forte collaboration entre les différentes AMP permettrait de centraliser un plus grand nombre de données existantes. Une forte participation des acteurs permettrait un rassemblement plus important de la connaissance et une meilleure acceptabilité. L'utilisation de logiciels interopérables permettrait une utilisation plus large plus facile des outils développés.		
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Des synergies seraient à prévoir avec la mesure GdG C 01 (priorités de gestion) et GdG C06 (connectivité).		

#### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.
------------------------

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Étude pour développer les outils	entre 100 000 et 150 000 €	Entre 100 000 et 150 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	-	-	

#### Incidences économiques

Incidences économiques	Indice de confiance
n/a	n/a
-	-
-	-
-	-

Incidences sociales				Indice de confiance	n/a
Impacts sur l'emploi	n/a	Impact sur la santé	n/a		
Distribution des impacts	n/a	Autres impacts	n/a		

Incidences environnementales				Indice de confiance	n/a
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	n/a				
Nature des impacts sur les autres descripteurs	n/a	Description si impact sur réseau N2000	n/a		
Durée des impacts	n/a	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	n/a		
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	n/a				

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	n/a
n/a		

Principales incertitudes
L'utilisation effective de ces outils pour guider la décision reste incertaine.

Sources d'informations
-

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Préconiser l'élaboration, l'actualisation, et la mise en cohérence à tous niveaux, de la liste des espèces et des habitats naturels marins protégés en application des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement.**

**Préconiser la création de nouvelles listes (telle la liste rouge de l'union internationale pour la conservation de la nature - UICN) car les données sont assez pauvres sur le milieu marin**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Préconiser l'élaboration, l'actualisation, et la mise en cohérence à tous niveaux, de la liste des espèces et des habitats naturels marins protégés en application des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement. Préconiser la création de nouvelles listes (telle la liste rouge de l'union internationale pour la conservation de la nature - UICN) car les données sont assez pauvres sur le milieu marin	Faisabilité technique.	La pêche professionnelle, les activités de loisirs impactées négativement.	Impact nul ou marginal	Effet positif direct sur D1 et indirect sur les autres descripteurs (D4 et D6 notamment). Efficacité de la mesure potentiellement forte en raison de la nature réglementaire de la mesure. Durée de l'impact = pérenne	Coûts relativement faibles, effet environnemental potentiellement fort.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Réglementation
Description de la mesure	Nous considérons que cette mesure consisterait en une étude faisant le point sur les listes d'espèces existantes et sur les possibilités d'uniformisation et de lien avec la réglementation nationale. Les experts seraient mobilisés au cours de cette étude. Des arrêtés seraient ensuite définis. Davantage de contrôles pourraient être nécessaires.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM	Population / acteurs ciblés	tous les espèces et habitats naturels marins protégés		
Dimensionnement	Le coût de l'étude est estimé entre 40 000 et 50 000 € ; On estime que 0.10 ETP d'un cadre administratif est nécessaire pour définir les arrêtés préfectoraux, représentant un coût de 4 000 €. Des coûts supplémentaires de contrôle pourraient être nécessaires, mais ne sont pas évalués ici.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 an	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, CL, EP	Sources de financement identifiées à ce jour	budget ETP, Etat/MNHN, Life, FEAMPart 79 ter et quater et 35
Conditions de réussite	Cette mesure serait plus efficace si les connaissances déjà rassemblées dans le cadre d'autres études sont capitalisées. La concertation des acteurs pourrait permettre une plus forte acceptabilité de la liste définie. Des efforts particuliers de contrôle pourraient aussi être nécessaires.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure pourrait être fusionnée avec les mesures MMN 01-01-02 et MO 82, s'intéressant aussi à la mise à jour des statuts de protection.				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coût de mise en œuvre de l'étude Coûts de définition des arrêtés préfectoraux	entre 44 000 et 54 000 €	Entre 44 000 et 54 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Des coûts de contrôle pourraient être engendrés.	-	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Pêche professionnelle	Selon les nouvelles espèces protégées, les pêcheurs pourraient être impactés négativement (espèces de poissons finalement non exploitables, habitats fréquentés finalement protégés, mammifères marins dont la capture serait sanctionnée). L'incidence semble plutôt négative et permanente.		
Pêche récréative	Selon les nouvelles espèces protégées, les pêcheurs pourraient être impactés négativement (espèces de poissons finalement non exploitables, habitats fréquentés finalement protégés, mammifères marins dont la capture est sanctionnée). L'incidence semble plutôt négative et permanente.		
Activités balnéaires, fréquentation des plages, baignade	Ces activités pourraient être impactées négativement, notamment à travers la protection de nouveaux habitats dont la fréquentation pourrait être restreinte. L'incidence semble plutôt négative et permanente.		
Navigation de plaisance, sports nautiques	Ces activités pourraient être impactées négativement, notamment à travers la protection de nouveaux habitats dont la fréquentation pourrait être restreinte.		

Incidences sociales				Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal		
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal		

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Permet une actualisation de la réglementation nationale pour intégrer un plus grand nombre d'habitats ou espèces menacés engendrant un statut de protection forte et des priorités de conservation. Les bénéficiaires de cette mesure sont les habitats et espèces considérés comme en danger et/ou en déclin sur les listes OSPAR et UICN dont notamment : - concernant les habitats : les herbiers de zostères, les bancs de maërl, les bancs d'huîtres plates, les bancs de moules et de modioles, les récifs d'hermelles, les vasières intertidales, - concernant les oiseaux : certaines espèces de puffin, sterne, mouette, eider, ou guillemot entre autres, - concernant les poissons : plusieurs espèces de raies, de requins, d'hippocampes et le cabillaud.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D6 : Effet possible sur l'intégrité des fonds marins lorsque : - les espèces ont un impact sur leur milieu (espèces clés de voûte ou ingénieuses) : par exemple les bancs d'huîtres qui stabilisent les sédiments et jouent un rôle protecteur contre l'érosion du trait de côte, - et lorsque la protection de l'espèce nécessite de protéger l'intégrité des fonds marins. D4 : effet possible sur la chaîne trophique.	Description si impact sur réseau N2000	Oui
Durée des impacts	Durée de la réglementation.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle des SRM ou nationale.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impact potentiellement forts en raison de la nature réglementaire de la mesure.		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	**
Coûts relativement faibles, effet environnemental potentiellement fort.		

Principales incertitudes
Des coûts supplémentaires de contrôle pourraient être engendrés. De plus les impacts de cette mesure dépendent de quels espèces et habitats seraient finalement protégés.

**Sources d'informations**

-

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Préconiser la mise en cohérence des réglementations communautaires, voire internationales, relatives aux transferts d'espèces marines vivantes



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Préconiser la mise en cohérence des réglementations communautaires, voire internationales, relatives aux transferts d'espèces marines vivantes	Faisabilité technique.	Incidences positives et négatives sur l'aquaculture. Transports maritimes impactés négativement. Pêche professionnelle impactée positivement.	Impact nul ou marginal	Effet positif direct sur D2 et indirect sur les autres descripteurs (D1, D4 et D6 notamment). Efficacité difficilement quantifiable puisque la mesure demande des procédures de contrôle complexes et les impacts des espèces introduites peuvent être très variables. Durée de l'impact = pérenne	Coûts faibles et effet environnemental incertain.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	réglementaire
Description de la mesure	Cette mesure consisterait en une étude d'un an faisant l'inventaire des réglementations s'appliquant aux espèces exotiques envahissantes marines (internationales, européennes, nationales, locales/convention, stratégie, loi, règlement, arrêté, etc.) et examinant les lacunes, les chevauchements ou les incohérences des réglementations actuelles. Cette étude pourrait servir de base pour ensuite proposer des modifications aux règlements ou de nouveaux outils (ex : formations) pour mieux contrôler l'introduction d'espèces marines envahissantes.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	nationale	Population / acteurs ciblés	État		
Dimensionnement	Cette étude coûterait entre 40 000 et 50 000 €. Nous considérons que le coût engendré par des débats et des modifications de réglementation est pris en compte dans des budgets déjà existants.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	2016 : étude 2017-2020 : débats et modification des réglementations.	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	-
Conditions de réussite	Les contrôles pourraient être optimisés grâce à cette mesure.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	La mise en œuvre de cette mesure pourrait être alimentée par (ou fusionnée avec) la mesure GdG MC 26 (organiser, voire réglementer, la lutte contre les espèces non indigènes envahissantes) la mesure GdG MC 22 (définition d'un protocole).				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Étude	entre 40 000 et 50 000 €	Entre 40 000 et 50 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Futurs coûts de fonctionnement (Formations)	-	

Incidences économiques		Indice de confiance	***
Aquaculture	L'aquaculture étant une des premières causes d'introduction d'espèces [1], cette activité pourrait être impactée négativement avec des formations supplémentaires ou des conditions plus contraignantes pour importer des espèces. L'incidence est négative et pourrait perdurer dans le temps.		
Transport maritime	Les transports maritimes sont le deuxième principal facteur d'introduction d'espèces en GdG [1]. Des modifications de réglementation pourraient donc impacter ce secteur à travers des processus plus contraignants notamment pour limiter l'introduction accidentelle par les eaux de ballast. L'incidence est négative et pourrait durer dans le temps.		
Aquaculture	La mesure pourrait bénéficier à l'aquaculture qui est particulièrement affectée par les espèces invasives. Cette mesure pourrait permettre de réduire les coûts supplémentaires de nettoyage engendrés par la sargasse et le wakamé sur l'aquaculture [2]. Les coûts de nettoyage et de restructuration du DPM ont été estimés à 1 494 000 € en 2010 [3]. L'incidence est positive, significative et pourrait durer dans le temps.		
Pêche professionnelle	Le contrôle de l'introduction d'espèces envahissantes pourrait aussi bénéficier à la pêche dont la capturabilité des engins (casiers, filets) est réduite par les espèces envahissantes actuelles[2]. L'incidence est positive, mais son ampleur est mal connue.		

Incidences sociales				Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal		
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal		

Incidences environnementales				Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Limitation de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes par une meilleure réglementation et des contrôles sanitaires et douaniers avec à terme une meilleure protection des états contre les impacts négatifs des ENI sur la biodiversité naturelle, les fonctions écologiques des milieux et des réseaux trophiques et l'intégrité des biotopes.				
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1, D4, D6 : sur la biodiversité naturelle, les fonctions écologiques des milieux et des réseaux trophiques et l'intégrité des biotopes (uniformisation des biotopes).	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique très large de la mesure.		
Durée des impacts	Durée d'application de la réglementation.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Internationale.		
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Mesure difficile à mettre en place parce qu'elle demande des procédures de contrôle complexes et une formation spécifique. Impact non quantifiable : il est extrêmement difficile de savoir à l'avance les effets d'une nouvelle espèce introduite sur son environnement.				

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
Coûts faibles et effet environnemental incertain.		

Principales incertitudes
Les coûts et l'efficacité sont dépendants du type de modifications faites. Les incidences dépendent du type d'espèces qui pourraient être à l'avenir introduites sans modification des réglementations.

Sources d'informations
[1] Quemmerais-Amice F., 2012. Espèces non indigènes : vecteurs d'introduction et impacts SRM GDG. Fiche élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM.
[2] Fiche AES, Coûts liés aux impacts des espèces non indigènes invasives - SRM GDG
[3] S. Girard, R. Montgruel, 2012. Coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées : cas des ressources conchyliques, SRM GDG. Fiche élaborée dans le cadre de l'évaluation initiale des la DCSMM.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Préconiser la définition d'un protocole précédant l'introduction d'espèces non indigènes, en application du « code de conduite du conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) pour les introductions et transferts d'organismes marins 2005.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Préconiser la définition d'un protocole précédant l'introduction d'espèces non indigènes, en application du « code de conduite du conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) pour les introductions et transferts d'organismes marins 2005.	Faisabilité technique.	Incidences positives et négatives sur l'aquaculture, incidences positives sur la pêche professionnelle et les activités de loisirs.	Impact nul ou marginal	Effet positif direct sur D2 et indirect sur les autres descripteurs (D1, D3, D4 et D6 notamment). Efficacité dépendante des mesures de sensibilisation. La mesure ne permettra pas d'éradiquer des espèces déjà installées, mais seulement de limiter l'arrivée de nouvelles espèces. Durée de l'impact = de la sensibilisation de la population ou plus si modification durable du comportement.	Coût faible. Efficacité environnementale incertaine.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Contractuel, Travaux
Description de la mesure	Cette mesure pourrait consister en une étude déclinant le code du CIEM en un code de conduite faisable en France et compatible avec les règlements français et européens.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	national	Population / acteurs ciblés	État		
Dimensionnement	Nous considérons qu'il faudrait un temps plein d'un technicien pendant 6 mois pour réaliser cette étude.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	6 mois	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	PCG
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure pourrait être fusionnée avec la mesure GdG MC 26 et GdG MC 21.				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Étude	16 000 €	16 000
Investissement	-	--	

Fonctionnement	-	-	
----------------	---	---	--

Incidences économiques		Indice de confiance	**
Aquaculture	L'importation d'espèces non indigènes pour l'aquaculture pourrait être davantage encadrée avec la mise en place de ce code de conduite. Ceci pourrait représenter un coût pour l'aquaculture (davantage de contrôle de procédures à suivre). L'aquaculture étant aussi fortement impactée par l'introduction d'espèces invasives, ce secteur pourrait aussi bénéficier de cette mesure. Avec notamment une réduction des coûts de nettoyage et de restructuration du DPM, estimés en 2010 à 1 494 000 € [2]. L'incidence positive pourrait être plus importante que l'incidence négative étant donné l'ampleur des coûts liés au nettoyage et à la restructuration du DPM.		
Pêche professionnelle	La pêche pourrait bénéficier de cette mesure, si une réduction des espèces invasives est engendrée. En effet les pêcheurs professionnels pâtissent d'une capturabilité des engins (casiers, filets) réduite par la présence d'espèces invasives [3]. L'incidence pourrait être positive et significative.		
Activités balnéaires, fréquentation des plages, baignade	Ces activités pourraient être impactées positivement par cette mesure, le développement de l'huître creuse sur l'estran par exemple, réduisant les possibilités de mener à bien ces activités [1]. Cette incidence pourrait donc être positive et significative.		
Pêche de loisirs	La pêche de loisirs peut aussi être impactée par l'introduction d'espèces invasives et pourrait donc bénéficier de la mise en place d'un code de pratique limitant l'introduction d'espèces invasives.		

Incidences sociales				Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal		
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal		

Incidences environnementales				Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Meilleur contrôle de l'introduction d'espèces non indigènes sur le territoire et limitation des risques de dissémination dans le milieu naturel.				
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1, D4, D6 : sur la biodiversité naturelle, les fonctions écologiques des milieux et des réseaux trophiques et l'intégrité des biotopes (uniformisation des biotopes).	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique très large de la mesure.		
Durée des impacts	Durée d'application de la réglementation.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	National, voire international.		
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Mesure difficile à mettre en place parce qu'elle demande des procédures de contrôles complexes et une formation spécifique. Impact non quantifiable : il est extrêmement difficile de savoir à l'avance les effets d'une nouvelle espèce introduite sur son environnement.				

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	**
Coût faible. Efficacité environnementale incertaine.		

Principales incertitudes
Les impacts de cette mesure dépendent de la manière dont le code de conduite serait ensuite mis en œuvre (règlements, ou code informatif sur les bonnes pratiques à adopter).

Sources d'informations
[1] Girard S., 2012. Aquaculture, SRM GDG. Fiche élaborée dans le cadre de l'évaluation de l'utilisation des eaux pour la mise en œuvre de la DCSMM.
[2] S. Girard, R. Montgruel, 2012. Coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées : cas des ressources conchyliques, SRM GDG. Fiche élaborée dans le cadre de l'évaluation initiale de la DCSMM.
[3] M. Frésard, A Cujuis, 2012. Coûts liés aux impacts des espèces non indigènes invasives - SRM GDG. Fiche élaborée dans le cadre de l'évaluation initiale pour la mise en œuvre de la DCSMM.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Organiser, voire réglementer, la lutte contre les espèces non indigènes envahissantes et impactant les usages, de façon ciblée et territorialisée, en identifiant les acteurs et les usagers concernés. Lutter notamment contre la dissémination et la multiplication des espèces non indigènes envahissantes en adaptant les techniques de pêche et la gestion de leurs coproduits**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Organiser, voire réglementer, la lutte contre les espèces non indigènes envahissantes et impactant les usages, de façon ciblée et territorialisée, en identifiant les acteurs et les usagers concernés. Lutter notamment contre la dissémination et la multiplication des espèces non indigènes envahissantes en adaptant les techniques de pêche et la gestion de leurs coproduits	Faisabilité technique.	La pêche professionnelle pourrait être impactée positivement ou négativement. Les activités de loisirs et l'aquaculture bénéficieraient de cette mesure.	Incidence positive sur la durabilité de certaines activités et sur la santé humaine.	Impact positif direct sur D2 et indirect sur D1, D3, D4 et D6. L'efficacité et l'impact de la mesure sont potentiellement élevés puisque cette mesure est ciblée sur les usagers qui contribuent à une dissémination forte des ENI. Durée de l'impact = permanent si la mesure permet d'éviter la contamination de nouveaux sites.	Coûts importants. Efficacité environnementale potentiellement élevée.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Contractuel, Travaux
Description de la mesure	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude pour identifier les acteurs, usages concernés et des réglementations applicables.</li> <li>Une modification de réglementation sera à réaliser.</li> <li>Il pourrait être envisagé la mise en place d'une étude sur les coproduits de la filière pêche par département appartenant à la SRM GdG/MC. Cette étude permettrait de faire un état des lieux des pratiques actuelles, les coûts et différentes voies de valorisation, les modalités de centralisation et de traitement. Cette étude apporterait des conclusions sur la mise en œuvre des voies de valorisation les plus pertinentes qui auront été déterminées. Cela permettrait de fournir une base pour l'éventuel montage de projets départementaux ou régionaux de valorisation des coproduits.</li> <li>Étude sur le recueil de données sur l'état actuel des connaissances sur les systèmes existants en France et à l'étranger pour lutter contre les EEE dans les techniques de pêche et préconisation pour la SRM.</li> <li>Autrement, pour cette action, il serait proposé des formations qui traiteront de l'adaptation des techniques de pêche et de la gestion de leurs coproduits à destination des professionnels de la pêche.</li> </ol>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM GdG, particulièrement le long des côtes	Population / acteurs ciblés	État (ministères) Comités régionaux de conchyliculture et Comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, l'ensemble des pêcheurs professionnels
Dimensionnement	<ol style="list-style-type: none"> <li>~20 000 €/département soit un total de 140 000</li> <li>Nous estimons le changement de la réglementation à l'équivalent de 0.10 ETP d'un cadre administratif à 40 000 €/an, soit un coût de 4 000 €.</li> <li>Le coût d'une étude par département pourrait être estimé à 30 000 €/soit un total de 7*30 000 = 210 000 €</li> <li>Coût estimé à 20 000 €</li> <li>Afin de dimensionner l'action il a été recensé le nombre de pêcheurs en 2011 dans les sous-régions marines GdG/MC, les chiffres proviennent de l'INSEE (elles comprennent les catégories suivantes : grande pêche, pêche au large, pêche côtière) : ~en Aquitaine : 952 pêcheurs et 259 bateaux de pêche ; en Poitou-Charente : 391 pêcheurs et 218 bateaux et Pays de la Loire : 626 pêcheurs et 399 bateaux ; et Bretagne 2741 pêcheurs et 1 245 bateaux.</li> </ol>		

	Il est proposé une formation d'une demi-journée pour chaque responsable d'un bateau. Pour la formation, il y aurait un groupe d'une trentaine de pêcheurs pour la formation. Il faudrait alors 71 demi-journées de formation. Pour une formation nous considérons qu'il est nécessaire de mobiliser 0.75 jour d'un ETP soit au total un petit peu plus de 53 journées soit au total 21 % d'un ETP ingénieur à 42 000 €/an (53/252).				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 à 2 ans Étape 1 : 2016/2018 Constitution du groupe de travail (vérifier) et recueil de données Enquête et évaluation des risques Étape 2 : 2018/2020 Réflexion sur des techniques de pêche adéquates Mise en place de programmes d'expérimentation et de recherche sur les techniques de pêche Rédaction du manuel de gestion (Conf. Fiche mesure 28) Étape 3 : 2020/2021 Réflexion sur des méthodes de gestion des coproduits Création d'une filière de valorisation des espèces exotiques envahissantes	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP	Sources de financement identifiées à ce jour	FEAMP 46 1.e) et 32 bis et 38 1.c) ; Comités régionaux
Conditions de réussite	En fonction de la modification de réglementation, les contrôles seront peut-être à modifier afin d'assurer une meilleure mise en œuvre de la mesure. Une forte mobilisation des acteurs permettrait aussi de mieux mettre en œuvre cette mesure (participation aux formations).				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	étude pour identifier les acteurs, usages concernés, réglementation applicable + étude sur la gestion des coproduits et les voies de valorisation + étude sur les techniques déjà existantes	350 000	362 800 €
Investissement	Changement de réglementation	4 000 €4 000 €	
Fonctionnement	Nombre d'ETP nécessaire à la mise en place de la formation	8820	

Incidences économiques		Indice de confiance	**
Pêche professionnelle	Les espèces invasives comme la sargasse peuvent provoquer des dérangements pour les activités de pêche (gêne pour la circulation, bouchage des prises d'eau, diminution du potentiel de capturabilité des engins (casiers, filets)). La mesure impliquera cependant un effort de gestion des coproduits de la part des pêcheurs. Si un débouché financièrement intéressant est présent pour les pêcheurs alors la mesure pourra les impacter positivement. Dans le cas contraire, le temps passé à gérer les coproduits les impactera négativement, cependant il en va également de la durabilité de leur activité. L'incidence peut être positive ou négative selon les débouchés possibles.		
Activités de loisir	Une meilleure gestion des espèces invasives permettrait de lutter contre l'uniformisation des paysages de bord de mer (sargasse, huître creuse). D'autre part, l'invasion par l'huître creuse des estrans rend la promenade et la baignade dangereuse, car elles sont coupantes. L'invasion par la sargasse peut provoquer le colmatage d'aires de plongée, fragilisant cette activité économique. L'incidence serait donc positive.		
Aquaculture	La crépidule est un compétiteur trophique de l'huître d'élevage [1]. Réduire la crépidule devrait permettre une production plus importante pour les ostréiculteurs. L'huître creuse est sûrement aussi à l'origine d'une réduction de la croissance des huîtres cultivées [1]. En contrôlant l'huître creuse,		

	la mesure pourrait augmenter la valeur de la production ostréicole dans le GdG. La mesure devrait permettre de réduire les coûts supplémentaires de nettoyage engendrés par la sargasse et le wakamé sur l'aquaculture [1]. L'incidence serait donc positive et permanente.
-	-

Incidences sociales			Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Cette mesure peut contribuer à la durabilité de l'emploi pour les travailleurs en rapport avec les activités en mer	Impact sur la santé	Certaines espèces invasives peuvent être dangereuses pour la santé humaine comme les sargasses qui dégagent des gaz nocifs lors de leur décomposition sur les estrans.	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-	

Incidences environnementales			Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	<p>Meilleur contrôle de l'algoculture et en particulier limitation de la culture du Wakame.</p> <p>Les cultures marines, en particulier la conchyliculture, sont une des principales sources d'introduction et de dissémination d'ENI (coquillages, algues, virus ou parasites) par le transfert des huîtres ou des moules (adultes ou naissain) à l'échelle des bassins conchylicoles français et européens.</p> <p>Sur les 129 espèces non indigènes répertoriées dans la sous-région marine golfe de Gascogne, environ 37 % semblent avoir été introduites accidentellement ou intentionnellement par les cultures marines.</p> <p>La modification des pratiques conchylicoles peut contribuer à diminuer les facteurs de dissémination et d'introduction d'espèces y compris d'organismes pathogènes.</p> <p>La pêche et l'aquaculture sont aussi des sources importantes d'introduction et de dissémination d'ENI qui peuvent être davantage contrôlées par une meilleure organisation et une réglementation plus stricte des pratiques. À titre d'exemple, la pêche aux coquilles Saint-Jacques contribue à la dissémination de la crépidule : les pêcheurs doivent "dépêcher" les crépidules fixées sur les coquilles Saint Jacques afin de les nettoyer. Ils rejettent les crépidules à la mer.</p>			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	<p>D1, D3, D4 : Le développement d'espèces introduites peut avoir des effets majeurs sur le développement des biocénoses médiolittorales et infralittorales (compétition trophique, spatiale, parasitisme) : à titre d'exemple, les crépidules peuvent perturber le recrutement sur les récifs d'hermelles, entrer en compétition trophique et spatiale avec les coquilles Saint-Jacques, ou affecter les sites de nurserie de la sole (<i>Solea solea</i>).</p> <p>D6 : Les proliférations d'ENI peuvent modifier les propriétés du substrat : la crépidule est capable de proliférer jusqu'à atteindre des recouvrements de 100 % sur 10 cm d'épaisseur. Elle modifie le biotope (exhaussement des fonds, envasement, diminution de l'hydrodynamisme due à la rugosité du tapis de crépidules, accumulation des biodépôts...).</p>	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui : notamment dans le cas de la crépidule qui prolifère sur certains sites Natura 2000.	
Durée des impacts	Durée de l'impact = permanent si la mesure permet d'éviter la contamination de nouveaux sites.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Opérations ciblées sur certaines activités professionnelles et territorialisées, mais à prévoir sur plusieurs secteurs à enjeux de la SRM.	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	<p>L'efficacité et l'impact de la mesure sont potentiellement élevés puisque cette mesure est ciblée sur les usagers qui contribuent à une dissémination forte des ENI.</p> <p>Efficacité potentiellement importante parce que la pêche contribue fortement à disséminer les ENI (en particulier la crépidule).</p> <p>Impact reste mitigé au regard des populations de crépidules déjà en place.</p>			

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	**
Coûts importants. Efficacité environnementale potentiellement élevée.		

Principales incertitudes
L'incertitude réside dans l'application par les pêcheurs des principes appris durant la formation.

Sources d'informations
------------------------

-

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Étudier la faisabilité réglementaire, économique et écologique de la valorisation d'espèces invasives en vue de réguler leur développement**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Étudier la faisabilité réglementaire, économique et écologique de la valorisation d'espèces invasives en vue de réguler leur développement	Faisabilité technique.	Incidences positives et significatives avec la création de nouvelles filières économiques. Incidences positives sur l'aquaculture et la pêche.	Possible création d'emplois	Impact positif direct sur D2 et indirect sur D1, D3, D4 et D6. Efficacité de la mesure forte si l'exploitation (notamment des crépidules) est importante et durable. Durée de l'impact = Durée de l'exploitation.	Coûts importants, mais impact environnemental fort.

### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Connaissance, recherche, expérimentation
Description de la mesure	<p>1) Cette mesure pourrait consister en une étude identifiant les potentiels d'utilisation des espèces (l'huître creuse, la crépidule, la sargasse et le wakamé).</p> <p>2) On peut imaginer qu'un programme de recherche sur deux ans soit lancé afin de mieux appréhender les potentielles valorisations.</p> <p>3) Une étude pourrait ensuite être développée pendant un an pour analyser les potentialités économiques et les impacts écologiques des potentielles valorisations identifiées par le programme de recherche (cf commentaire NAMO).</p>

### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM	Population / acteurs ciblés	État, collectivités, Conseil Régional, Pôle Mer Bretagne		
Dimensionnement	<p>1) Cette étude pourrait coûter entre 30 000 et 50 000 € (Créocéan).</p> <p>2) Le coût annuel moyen des études scientifiques sur l'huître creuse dans le GdG a été estimé à 198 000 € alors le coût annuel moyen des études scientifiques sur la crépidule a été estimé à 95 000 € [2]. Comme le projet de recherche ici pourrait s'intéresser à plusieurs espèces invasives, nous prenons l'hypothèse que le coût de ce programme de recherche correspond à l'estimation la plus élevée : 198 000 €/an.</p> <p>3) Cette étude pourrait coûter entre 30 000 et 50 000 €.</p>				
Délai de mise en œuvre de la mesure	<p>Première étude : 1 an</p> <p>Programme de recherche 2017/2019</p> <p>Deuxième étude : 1 an</p>	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, collectivités, Conseil Régional (c'est le cas par exemple pour la crépidule à Cancale [1])	Sources de financement identifiées à ce jour	FEAMP 28, État, collectivités, Conseil Régional (c'est le cas par exemple pour la crépidule à Cancale [1], Comités Régionaux Conchylicoles
Conditions de réussite	Cette mesure ne présente pas de difficulté particulière pour sa mise en œuvre.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure pourrait être mise en œuvre à travers une collaboration avec la SRM MMN qui a une mesure similaire (MMN 02 - 06 - 05). De plus ces deux SRM présentent les mêmes principales espèces invasives.				

### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coût de mise en œuvre de l'étude	entre 60 000 et 100 000 €	Entre 654 000 et 674 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Coût du programme de recherche	594 000 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	***
Potentiels bénéficiaires : industries privées pouvant valoriser ces espèces à l'avenir	Des industries de travaux publics (techniques routières et revêtements) et d'autres secteurs pourraient bénéficier de cette mesure. En effet cette mesure peut identifier des opportunités de développement de filières nouvelles. À travers le projet collaboratif Opticrep, une entreprise (SLP SAS) a par exemple été créée pour valoriser la chaire de crépidule comme produit culinaire [1]. L'incidence pourrait être positive significative. La durabilité de ces filières est incertaine.		
Aquaculture	L'aquaculture est impactée négativement par la présence d'espèces invasives. La crépidule est un compétiteur trophique de l'huître d'élevage L'huître creuse est sûrement aussi à l'origine d'une réduction de la croissance des huîtres cultivées [2]. La sargasse et le wakamé engendrent aussi des coûts supplémentaires de nettoyage pour les conchyliculteurs [2]. Les coûts de nettoyage et de restructuration du DPM ont été estimés à 1494 000 € en 2010 en GdG [3]. Le développement de la valorisation des espèces invasives pourrait réduire ces impacts négatifs sur l'aquaculture. L'incidence pourrait ainsi être positive, significative et permanente.		
Pêche	La pêche pourrait bénéficier de cette mesure, selon les méthodes de valorisation mises en avant. En effet les pêcheurs professionnels pâtissent d'une capturabilité des engins [casiers, filets] réduite par la présence d'espèces invasives [2]. On peut imaginer que certaines méthodes de valorisation réduisent cet impact.		
-	-		

Incidences sociales		Indice de confiance	**
Impacts sur l'emploi	Cette mesure pourrait créer de l'emploi. Le projet de valorisation de la crépidule à Saint-Malo pourrait engendrer la création de 9 emplois [4].	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Impact positif sur la réduction des stocks des ENI exploitées [notamment la crépidule] et consécutivement sur la diminution de leurs impacts sur l'environnement. Impact négatif : l'exploitation des ENI augmente les risques de dissémination des espèces.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1, D3, D4 : Le développement d'espèces introduites peut avoir des effets majeurs sur le développement des biocénoses médiolittorales et infralittorales [compétition trophique, spatiale, parasitisme] : à titre d'exemple, les crépidules peuvent perturber le recrutement sur les récifs d'Armelle, entrer en compétition trophique et spatiale avec les coquilles Saint-Jacques, ou affecter les sites de nourricerie de la sole [Solea solea]. D6 : Les proliférations d'ENI peuvent modifier les propriétés du substrat : la crépidule peut proliférer jusqu'à atteindre des recouvrements de 100 % sur 10 cm d'épaisseur. Elle modifie le biotope (exhaussement des fonds, envasement, diminution de l'hydrodynamisme due à la rugosité du tapis de crépidules, accumulation des biodépôts...).	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui : notamment dans le cas de la crépidule qui prolifère sur certains sites Natura 2000.
Durée des impacts	Durée de l'impact = Durée de l'exploitation : Effet non durable si on considère que les espèces envahissantes recommenceront à proliférer rapidement dès que la pression d'exploitation diminuera.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle large des zones d'exploitation des ENI.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts potentiellement forts si l'exploitation des populations cibles est importante et durable. Sinon efficacité et impacts faibles.		

**Analyse coût-efficacité**

Indice de confiance

\*\*

Coûts importants, mais impact environnemental fort.

**Principales incertitudes**

Le succès et la durabilité des méthodes de valorisation restent incertains.

**Sources d'informations**

- [1] <http://www.stmalo-agglomeration.fr/l-energie-mer-pour-entreprendre.html>
- [2] M. Frésard, A Cujuis, 2012. Coûts liés aux impacts des espèces non indigènes invasives - SRM GDG. Fiche élaborée dans le cadre de l'évaluation initiale pour la mise en oeuvre de la DCSMM.
- [3] S. Girard, R. Mongruel, 2012. Coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées : Cas des ressources conchyliques, SRM GDG. Evaluation initiale des coûts liés à la dégradation du milieu marin élaborée dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCSMM
- [4] <http://www.bretagne-innovation.tm.fr/Actualites/Le-projet-de-valorisation-des-crepidules-de-la-SAS-SLP-avance>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Intégrer dans les différents référentiels de formation les problématiques de lutte contre les espèces non indigènes envahissantes.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Intégrer dans les différents référentiels de formation les problématiques de lutte contre les espèces non indigènes envahissantes.	Faisabilité technique.	Incidences positives sur l'aquaculture, les activités de loisirs et la pêche professionnelle	Incidence positive sur la durabilité de certaines activités et sur la santé humaine.	Effet positif direct sur D2 et indirect sur les autres descripteurs (D1, D3, D4 et D6 notamment). Efficacité dépendante des mesures de sensibilisation La mesure ne permettra pas d'éradiquer des espèces déjà installées, mais seulement de limiter l'arrivée de nouvelles espèces. Durée de l'impact = de la sensibilisation de la population ou plus si modification durable du comportement.	Coûts faibles, Public ciblé large.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Communication, Formation, Sensibilisation
Description de la mesure	1) Révision des annexes « référentiel de certification » des arrêtés portant création des diplômes et fixant leurs modalités de préparation et de délivrance. Cette action prendra la forme de rédaction d'arrêtés. 2) Les manuels scolaires pourront être modifiés. Rédaction et validation d'un module de formation type concernant les problématiques de lutte contre les espèces non indigènes envahissantes. Un DVD de formation pourrait aussi être développé par l'IFORE (MEDDE) permettant une large utilisation du module (collectivités, organismes formateurs, etc.). Ce module pourrait ensuite aussi être utilisé dans les formations distance dans le cadre de l'université numérique.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	l'ensemble de la SRM GDG/MC et potentiellement les 4 sous-régions marines	Population / acteurs ciblés	Les préfets et éducateurs des différentes formations concernées		
Dimensionnement	1) pas de coût direct 2) Au maximum près de 720 élèves suivent l'enseignement maritime secondaire en SRM GdG et près de 202 élèves en formation maritime supérieure, soit un total de 922 élèves. Le travail de modification des manuels peut être estimé à un ETP technicien (32 000 €) à 20 % soit 6 400 €. D'autre part des manuels devront être réédités. Si on estime à 10 € le coût de la réédition d'un manuel scolaire, le coût d'un changement de manuel serait de 9500 €, en comptant l'édition de près de 950 manuels. Soit un total de 15 900 €. On estime la création du module pour une utilisation à distance entre une et deux semaines de travail d'un technicien (32 000 €/an), soit un coût entre 667 € et 1334 €.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 à 2 ans Etape 1 : 2016/2017 Préparation, validation, signature et publication des arrêtés modificatifs des référentiels de certification. Etape 2 : 2016 Rédaction et validation d'un module de formation sur les espèces non indigènes	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	-

	envahissantes. Réédition de manuels et édition d'un DVD.				
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coût pour la réédition de manuels scolaires	9 500 €	Entre 16 600 et 17 200 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	ETP nécessaire à la révision des manuels + ETP nécessaire pour le développement du DVD	entre 7067 et 7734 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	***
Aquaculture	<p>Une meilleure gestion des espèces invasives permettrait de limiter le développement des crépidules qui entrent en compétition pour la nourriture et l'espace avec d'autres mollusques comme les moules et les huitres.</p> <p>La mesure n'aurait pas d'impact négatif sur l'aquaculture comme les formations initiales seront principalement adaptées.</p> <p>L'aquaculture bénéficierait plutôt de cette mesure à terme si elle permet effectivement la réduction d'introduction d'espèces invasives. En effet d'importants coûts sont aujourd'hui supportés par l'aquaculture, coûts de nettoyage et de réorganisation du DPM, engendrés notamment par les espèces invasives. Ces coûts ont été estimés à 1 494 000 € pour la SRM GdG en 2010 [1].</p> <p>Cette incidence est positive et permanente.</p>		
Activités de loisir	<p>Une meilleure gestion des espèces invasives permettrait de lutter contre l'uniformisation des paysages de bord de mer (sargasse, huître creuse). D'autre part, l'invasion par les huitres creuses de l'estran rend la promenade et la baignade dangereuse, car elles sont coupantes. L'invasion de sargasses peut provoquer le colmatage d'aires de plongée, fragilisant cette activité économique.</p> <p>L'incidence serait donc positive à terme.</p>		
Pêche professionnelle	<p>Les espèces invasives comme la sargasse peuvent provoquer des dérangements pour les activités de pêche (diminution de la capturabilité des engins de pêche...).</p> <p>L'incidence serait donc positive à terme.</p>		
-	-		

Incidences sociales			Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Une gestion des espèces invasives contribuerait à la durabilité des activités d'aquaculture, de loisir/tourisme et des pêcheurs.	Impact sur la santé	Certaines espèces invasives peuvent être dangereuses pour la santé humaine comme les sargasses qui dégagent des gaz nocifs lors de leur décomposition sur les estrans.	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-	

Incidences environnementales			Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Sensibilisation des populations au risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes et à leurs impacts sur le milieu contribuant à terme à une modification des comportements et une diminution des introductions et des disséminations d'ENI dans le milieu naturel.			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1, D3, D4, D6 : sur la biodiversité naturelle, les fonctions écologiques des milieux et des réseaux trophiques et l'intégrité des biotopes (uniformisation des biotopes).	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique très large de la mesure.	
Durée des impacts	Durée de la sensibilisation de la population cible et de la modification des comportements.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	National, voire international.	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité dépendante des mesures de sensibilisation. Impact potentiellement significatif pour limiter la dissémination des ENI, mais faible pour les opérations d'éradication en raison de la			

difficulté pour identifier et repérer une nouvelle ENI au stade précoce de sa colonisation.

#### Analyse coût-efficacité

Indice de confiance

\*\*

Coûts faibles, Public ciblé large.

#### Principales incertitudes

L'incertitude réside dans l'impact des modules et dans l'utilisation effective des DVD et modules à distance.

#### Sources d'informations

[1] S. Girard, R. Montgruel, 2012. Coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées : cas des ressources conchyliques, SRM GDG. Fiche élaborée dans le cadre de l'évaluation initiale des la DCSMM.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Informer et diffuser auprès du public et des acteurs de la mer les bonnes pratiques limitant le développement des espèces non indigènes envahissantes, si existantes, notamment à travers l'élaboration de guides.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Informer et diffuser auprès du public et des acteurs de la mer les bonnes pratiques limitant le développement des espèces non indigènes envahissantes, si existantes, notamment à travers l'élaboration de guides.	Faisabilité technique.	Incidences potentiellement positives sur l'aquaculture, les activités de loisirs et la pêche professionnelle.	Impact nul ou marginal	Impact positif direct sur D2 et indirect sur D1, D3, D4 et D6. Efficacité et impacts dépendants des mesures de sensibilisation et surtout des publics visés. Durée de l'impact = durée de la sensibilisation de la population.	Coûts élevés, public ciblé large sur un enjeu important pour la SRM.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Communication, Formation, Sensibilisation
Description de la mesure	<p>Passer l'information sur les bonnes pratiques limitant le développement des espèces non indigènes envahissantes, pour les pêcheurs, conchyliculteurs... par les moyens de communication sectoriels : DIRM de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest et DIRM Sud Atlantique</p> <p>La diffusion de l'information pour les touristes pourra se dérouler de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réalisation d'un dépliant stationnaire pour les touristes dans les communes du littoral</li> <li>2) Réalisation d'une affiche dans chaque office de tourisme</li> <li>3) La diffusion des informations pour les habitants pourra être faite par le biais des lettres d'information communale.</li> </ol>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM GdG/MC	Population / acteurs ciblés	L'ensemble des pêcheurs professionnels, les touristes et les habitants permanents de la SRM GdG/MC		
Dimensionnement	<p>La diffusion de l'information pour les touristes pourra se dérouler de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réalisation d'un dépliant stationnaire pour 4 lits d'accueil pour les touristes dans les communes du littoral (2 821 820 lits dans la sous-région marine GDG), 0,5 €/4 lits de touristes =&gt; 353 000 € environ.</li> <li>2) Compter environ 250 affiches (212 communes littorales dans la SRM GdG) à 5 € l'affiche soit 1 250 € au total. Pour la réalisation du dépliant et de l'affiche, compter 20 % d'un ETP technicien sur 1 an par département littoral (8 en SRM GDG) =&gt; 8 400 € * 8 = 67 200 €</li> <li>3) pas de coût supplémentaire</li> </ol> <p>Total : 421 450 € pour SRM GDG</p>				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 à 2 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP	Sources de financement identifiées à ce jour	FEAMP 38.1h) et FEAMP art 79 ter et quater et 35
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure est similaire à la mesure MMN 02-06-03.				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	-	-	421 400
Investissement	Réalisation de dépliant à destination des touristes et des affiches pour les offices de tourisme	354 250 € 354 250 €	
Fonctionnement	technicien en charge de la réalisation des dépliant et affiches	67 200 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	**
Aquaculture	Une meilleure gestion des espèces invasives permettrait de limiter le développement des crépidules qui entrent en compétition pour la nourriture et l'espace avec d'autres mollusques comme les moules et les huîtres. Cette mesure pourrait avoir une incidence positive marginale sur l'aquaculture sur le long terme.		
Activité de loisirs	Une meilleure gestion des espèces invasives permettrait de lutter contre l'uniformisation des paysages de bord de mer (sargasse, huîtres creuses). D'autre part, l'invasion par l'huître creuse des estrans rend la promenade et la baignade dangereuse, car elle est coupante. L'invasion par la sargasse peut provoquer le colmatage d'aires de plongée, fragilisant cette activité économique. Cette mesure pourrait avoir une incidence positive marginale sur les activités de loisirs sur le long terme.		
Pêche professionnelle	Les espèces invasives comme la sargasse peuvent provoquer des dérangements pour les activités de pêche (gêne pour la circulation, bouchage des prises d'eau, réduction de la capturabilité des engins de pêche). Cette mesure pourrait alors avoir une incidence positive plus ou moins forte sur la pêche professionnelle sur le long terme.		
-	-		

Incidences sociales		Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-

Incidences environnementales		Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Sensibilisation des populations au risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes et à leurs impacts sur le milieu contribuant à terme à une modification des comportements et une diminution des introductions et des disséminations d'ENI dans le milieu naturel.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1, D3, D4, D6 : sur la biodiversité naturelle, les fonctions écologiques des milieux et des réseaux trophiques et l'intégrité des biotopes (uniformisation des biotopes).	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique très large de la mesure.
Durée des impacts	Durée de la sensibilisation de la population cible et de la modification des comportements.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	SRM voire national ou même pays tiers au regard des capacités de dispersion des ENI.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts dépendants des mesures de sensibilisation et surtout des publics visés.		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	**
Coûts élevés, public ciblé large sur un enjeu important pour la SRM.		

Principales incertitudes
L'incertitude réside dans l'effective application des bonnes pratiques par les populations.

Sources d'informations
<a href="http://www.ifremer.fr/sextant/image/journal/article?img_id=313429&amp;t=1389195538681">http://www.ifremer.fr/sextant/image/journal/article?img_id=313429&amp;t=1389195538681</a>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Estimer les coûts de mise en œuvre des recommandations du guide de l'UICN sur la surveillance des espèces envahissantes marines dans les aires marines protégées de Méditerranée (2013) destinés aux gestionnaires d'AMP



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Estimer les coûts de mise en œuvre des recommandations du guide de l'UICN sur la surveillance des espèces envahissantes marines dans les aires marines protégées de Méditerranée (2013) destinés aux gestionnaires d'AMP	Faisabilité technique.	Incidences plutôt positives sur la navigation de plaisance et les activités de recherche et développement.	Création possible d'emplois et activités créant de la cohésion au sein des acteurs.	Effet direct du D2 et indirect sur D1, D4 et D6 Efficacité potentiellement forte sur les périmètres bénéficiant d'une surveillance étroite (AMP) Durée des impacts = Durée de l'application des recommandations UICN	Coûts moyens. Efficacité potentielle dans le futur.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Contractuel, Travaux
Description de la mesure	<p>Cette mesure pourrait consister en une étude qui identifierait le type d'actions nécessaires à l'échelle de chaque SRM afin de mettre en œuvre les recommandations du guide de l'UICN ainsi que le coût de ces actions. Un processus de concertation pourrait être prévu par SRM afin d'identifier les actions les plus pertinentes. Des actions de coopération régionale avec les pays de la Méditerranée (accueil de gestionnaire, étudiant, participation à programme sur place) pourraient aussi être considérées dans le cadre de l'étude (DEB).</p> <p>Cette mesure pourrait découler sur la création d'un plan de surveillance des ENI développé par l'AAMP (DEB). Les tâches supplémentaires engendrées pourraient être assurées à travers l'accueil d'un gestionnaire ou d'un étudiant (1 à 2 mois pour rédiger un mémoire) sur des actions pratiques (DEB).</p>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	National	Population / acteurs ciblés	DEB, AAMP		
Dimensionnement	Nous estimons le coût de cette étude entre 100 000 et 150 000 €.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 an	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	DEB, AAMP	Sources de financement identifiées à ce jour	-
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	La mesure GdG MC26 (organiser, voire réglementer la lutte contre les ENI envahissantes) pourrait se reposer sur les résultats de cette mesure.				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Étude	entre 100 000 et 150 000 €	Entre 100 000 et 150 000 €
Investissement	-	--	

Fonctionnement	-	-	
----------------	---	---	--

Incidences économiques		Indice de confiance	**
Navigation de plaisance, sports nautiques	Des clubs et écoles de plongées pourraient bénévolement participer aux relevés pour le recherche d'ENI [1]. Des événements spécifiques (réunion au profit des plongeurs, proposition de plongées spécifiques dans le club) pourraient être organisés. Ceci pourrait mobiliser les acteurs et contribuer à leur bien-être en anticipant la propagation d'espèces envahissantes. Cette activité pourrait donc être impactée positivement.		
Activités de recherche et développement	Les opérations de relevés marins peuvent servir d'applications pratiques pour les étudiants en écologie marine [1].		
-	-		
-	À terme cette mesure pourrait favoriser la mise en œuvre du guide et réduire des futurs impacts potentiels d'ENI en anticipant leur propagation.		

Incidences sociales		Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Des emplois pourraient être créés dans différentes AMP afin d'assurer la surveillance.	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	Cette mesure pourrait créer des actions de bénévolat regroupant des acteurs autour d'un enjeu partagé.

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Sensibilisation des gestionnaires au risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes et à leurs impacts sur le milieu contribuant à terme à une meilleure gestion des risques, une détection précoce des nouvelles espèces		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1, D4, D6 : sur la biodiversité naturelle, les fonctions écologiques des milieux et des réseaux trophiques et l'intégrité des biotopes (uniformisation des biotopes).	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre large des impacts possibles de la mesure
Durée des impacts	Durée de l'application des recommandations UICN et des programmes de surveillance	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Nationale voire internationale
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts potentiellement forts sur les périmètres bénéficiant de'une surveillance étroite (AMP) Sinon peu efficace		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	**
Coûts moyens. Efficacité potentielle dans le futur.		

Principales incertitudes
Les manières de mettre en œuvre cette mesure sont incertaines et déterminent l'efficacité future de cette mesure.

Sources d'informations
[1] Otero, M., Cebrian, E., Francour, P., Galil, B., Savini, D. 2013. Surveillance des espèces envahissantes marines dans les aires marines protégées (AMP) méditerranéennes : guide pratique et stratégique à l'attention des gestionnaires. UICN. 136 pages.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



## Mettre en place un système de veille et d'alerte sur les ENI :



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Mettre en place un système de veille et d'alerte sur les ENI :	Faisabilité technique.	Incidences positives sur les activités de recherche et de développement. Incidences potentiellement positives sur des activités qui pourraient pâtir de l'introduction d'ENI à l'avenir.	Création possible d'emplois.	Effet direct du D2 et indirect sur D1, D3, D4 et D6 Efficacité potentiellement forte si elle mobilise des observateurs scientifiques spécialistes des EN (détection précoce des ENI est indispensable) Durée des impacts = Durée de l'application des recommandations UICN	Coûts relativement faibles, efficacité potentiellement forte.

## Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Gouvernance, contrôle
Description de la mesure	Des cellules de veille et d'alerte précoce pourraient être mises en place à travers la mise en œuvre des recommandations du guide de l'UICN. Les coûts d'une telle mise en œuvre sont l'objet d'une autre mesure et ne sont donc pas évalués ici. L'AAMP pourrait centraliser l'ensemble des données sur les ENI. De nombreux programmes de recherche ont produit de l'information concernant les ENI en France, sans que cette information ne soit regroupée [1]. Rassembler l'ensemble des données existantes permettrait aussi d'alimenter la base de données DAISIE (Delivering Alien Species Inventories for Europe), et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) [2].

## Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	National	Population / acteurs ciblés	DEB, AAMP		
Dimensionnement	On peut considérer qu'un ETP pendant 3 mois, une fois par an, permette de mettre à jour l'ensemble des données.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	pérenne	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	DEB, AAMP, MNHM, Ifremer	Sources de financement identifiées à ce jour	Possibilité de financement européen
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure peut être mise en œuvre suite à la mesure nationale "Estimer les coûts de mise en œuvre des recommandations du guide de l'UICN sur la surveillance des espèces envahissantes".				

## Faisabilité de mise en œuvre

Faisabilité technique.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	-	-	Coûts de mise en œuvre du

Investissement	-	--	système de surveillance + 10 000/an
Fonctionnement	Coût de mise en œuvre des recommandations du guide de l'UICN Coûts de centralisation de l'information	?? 40 000/12*3= 10 000/an	

Incidences économiques		Indice de confiance	-
Activités de recherche et développement	Cette mesure pourrait représenter un gain important de temps dans le domaine de la recherche où les collectes d'information seraient simplifiées et donc moins chronophages et coûteuses. Cette incidence serait positive et significative.		
-	-		
-	-		
Activités potentiellement impactées par l'introduction de nouvelles ENI	De nombreuses activités pourraient être affectées négativement par l'introduction de nouvelles ENI. La mise en place d'un système de veille et d'alerte sur les ENI pourrait éviter des impacts négatifs futurs sur certaines activités. Inversement, d'autres activités qui auraient pu bénéficier de l'introduction d'espèces pourraient être impactées négativement.		

Incidences sociales		Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	Des emplois pourraient être créés dans différentes AMP afin d'assurer la surveillance.	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-

Incidences environnementales		Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Les espèces envahissantes sont considérées comme des « espèces focales » et devraient être surveillées dans toutes les régions (Pomeroy et al., 2004) pour : - la détection précoce de l'introduction d'espèces non indigènes. - l'amélioration des possibilités d'éradication de ces espèces à leur stade précoce d'introduction. - l'amélioration des possibilités de limiter leur dissémination. - une meilleure gestion des impacts. Mise en place d'une stratégie spécifique au ENI intégrée au plan de gestion des AMP.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1, D3, D4, D6 : sur la biodiversité naturelle, les fonctions écologiques des milieux et des réseaux trophiques et l'intégrité des biotopes (uniformisation des biotopes).	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre large des impacts possibles de la mesure
Durée des impacts	Durée = période de sensibilisation de la population cible et de modification des comportements	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	SRM voire national
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité potentiellement forte si elle mobilise des observateurs scientifiques spécialistes des ENI en raison de la difficulté pour identifier la plupart des espèces marines exotiques. Les espèces exotiques peuvent facilement passer inaperçues dans un premier temps, jusqu'au jour où elles sont bien établies dans l'écosystème local, stade auquel l'éradication devient difficile, coûteuse ou impossible. Impact de la mesure potentiellement fort si la détection est précoce sinon impact faible.		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
Coûts relativement faibles, efficacité potentiellement forte.		

Principales incertitudes
La capacité d'un système de veille et d'alerte à prévenir la propagation d'espèces est incertaine.

Sources d'informations
[1] M. Frésard, A. Cujus, 2012. Coûts liés aux impacts des espèces non indigènes invasives, SRM MMN. Fiche élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de la DCMM.
[2] <a href="http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1965/1115/especes-introduites-envahissantes-france-metropolitaine.html">http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1965/1115/especes-introduites-envahissantes-france-metropolitaine.html</a>
[3] Otero, M., Cebrian, E., Francour, P., Galil, B., Savini, D. 2013. Surveillance des espèces envahissantes marines dans les aires marines protégées (AMP) méditerranéennes : guide pratique et stratégique à l'attention des gestionnaires. UICN. 136 pages.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Mieux utiliser les possibilités réglementaires relatives à l'exercice de la pêche maritime de loisir en mer, pour limiter notamment les quantités pêchées



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Mieux utiliser les possibilités réglementaires relatives à l'exercice de la pêche maritime de loisir en mer, pour limiter notamment les quantités pêchées	Techniquement faisable.	Incidences négatives pour la pêche de loisir. Effets positifs pour la pêche professionnelle notamment pour certaines espèces à forte valeur ajoutée.	Les incidences sociales de cette mesure sont fortement négatives. Cette mesure constitue un sujet clivant parmi les représentants des pêcheurs de loisir et conduit à de fortes réticences des acteurs.	Effets positifs directs sur D3 et indirects sur D4. Efficacité potentiellement élevée. Durée des impacts = Pérenne	Mesure coût-efficace

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Réglementaire
Description de la mesure	Cette mesure vise à plafonner les captures de loisir en mer à un seuil acceptable par jour et par pêcheur, à l'instar de la pêche à pied de loisir pour laquelle il n'y a pas de déclaration obligatoire de captures. Elle vise à compléter les arrêtés préfectoraux réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir en mer par des règles relatives aux quantités de poissons, crustacés et mollusques autorisés par jour. Les quantités pêchées pourraient être limitées entre 3 et 5 kg (exemple arrêté pêche à pied) de poissons, crustacés (nombre) et mollusques (nombre) par embarcation et par jour avec une marge de tolérance à fixer (30 ou 40 %).

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	l'ensemble des SRM	Population / acteurs ciblés	pêcheur de loisir en mer		
Dimensionnement	La préparation des textes réglementaires est absorbable par les services de l'État, elle ne nécessite pas de création de postes. On estime cependant le "coût d'opportunité" de la mesure pour l'élaboration des textes réglementaires à 0.10 ETP/an pendant deux ans soit 8 000 € (pour un salaire brut moyen d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A de 40 000 €/an).				
Délai de mise en œuvre de la mesure	2 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	-
Conditions de réussite	La mise en œuvre de la mesure nécessite des points de contrôle supplémentaires pour les unités en charge du contrôle des pêches, voire une aide au contrôle dans le cadre de la lutte contre le braconnage. La mise en œuvre de la mesure requiert l'implication forte des parties intéressées en amont du processus de mise en œuvre pour garantir sa réussite.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Élaboration des arrêtés préfectoraux	8 000 €	8 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	-	-	

#### Incidences économiques

Indice de confiance

\*

Pêche de loisir en mer	Effets négatifs pour les pêcheurs de loisir (amplitude difficile à évaluer compte tenu du manque d'information sur les réglementations envisagées)
Pêche professionnelle	La perception de cette mesure ainsi que ses effets pour la pêche professionnelle seront positifs, en particulier pour certaines espèces à forte valeur ajoutée pour lesquelles la pêche de loisir exerce une pression non négligeable (bar notamment).
-	-
-	-

Incidences sociales			Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	-	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	Les incidences sociales de cette mesure sont fortement négatives. Cette mesure constitue un sujet clivant parmi les représentants des pêcheurs de loisir et conduit à de fortes réticences des acteurs.	

Incidences environnementales			Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Limitation accrue des captures individuelles par pêcheur ==> meilleure maîtrise des captures totales et sur certaines espèces spécifiques. Effet positif sur les espèces constituant des stocks en difficulté.			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D4 : Effet potentiel sur le réseau trophique	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui	
Durée des impacts	Permanent si cette mesure aboutit à une réglementation en vigueur	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM au moins	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité potentiellement forte au regard de la nature réglementaire de la mesure.			

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
Mesure à faible coût de mise en œuvre pour une efficacité potentiellement élevée.		

Principales incertitudes
Les incertitudes résident en particulier dans les réglementations envisagées (pas d'information à l'heure où cette mesure a été analysée sur les espèces ciblées et les quantités maximales envisagées). La mise en œuvre de cette mesure dépend également des résultats de l'analyse juridique en cours par la DPMA d'une obligation de déclaration des captures.

Sources d'informations
[1] DPMA/IFREMER/BVA, 2013. La pêche récréative en mer en France métropolitaine (Atlantique, Manche, Mer du Nord, Méditerranée). Résultats de l'enquête 2011-2013.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Étudier la création d'un droit d'accès à la ressource pour la pêche maritime de loisir et ses modalités associées.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Étudier la création d'un droit d'accès à la ressource pour la pêche maritime de loisir et ses modalités associées.	La faisabilité de mise en œuvre de la mesure dépend du système de gestion choisi et de ses modalités juridiques.	Incidences négatives pour la pêche de loisir et les activités associées (location/vente bateau et équipement). Effets positifs sur les actions de suivi de la pêche de loisir (diminution des coûts), et potentiellement sur la pêche professionnelle.	Les incidences sociales de cette mesure sont fortement négatives. Cette mesure constitue un sujet clivant parmi les représentants des pêcheurs de loisir et conduit à de fortes réticences des acteurs.	Effet direct du D3 et indirect sur D4 Efficacité potentiellement forte Durée des impacts = Pérenne	L'amélioration de l'information implique minimisation de coûts existants. Cependant cette mesure nécessite des moyens de contrôle et de gestion adaptés pour garantir l'efficacité de la mesure.

### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Réglementaire
Description de la mesure	<p>La finalité de cette action est de limiter l'accès à la ressource afin de protéger les espèces soumises à une forte pression. La mise en œuvre de cette action permettra également d'enregistrer et de bancariser des données concernant la pêche maritime embarquée de loisir : type d'embarcation utilisée, nombre de pêcheurs de loisir, quantités prélevées en loisir. Les quantités seraient indiquées lors du renouvellement du titre et pourraient comprendre une part de déductions à partir de déclarations précises de sous-groupes représentatifs. Un droit d'accès à la ressource au sens large pourrait être délivré sur simple demande du pêcheur. Le premier cycle DCSMM (période 2016-2021) sera dédié à la modification du décret pêche maritime et la prise des arrêtés inter régionaux pour instaurer la licence, la mise en œuvre progressive avec un objectif donné sur la pêche embarquée et, en Atlantique les filets calés. Cette mesure est proposée dans la continuité, d'abord de l'article 87 et suivants du Grenelle Mer et de la charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable. À été en particulier mis en place dans le cadre de la charte une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir, volontaire et gratuite afin d'améliorer la connaissance et le suivi de la pêche de loisir en mer, d'informer les pêcheurs de la réglementation et des bonnes pratiques. Aujourd'hui, un travail est mené par la DPMA pour étudier les modalités juridiques d'une déclaration obligatoire préalable à l'activité pour les différents types de pêche de loisir (embarquée, à pied, du bord et sous-marine).</p> <p>La création d'un droit d'accès à la ressource suppose une modification réglementaire nationale pour être mise en œuvre par les préfets de région (déclinaison de l'article 5 du décret 90-618 pêche maritime de loisir). La mise en œuvre de la mesure et ses modalités de gouvernance pourront s'appuyer sur les résultats du projet LIFE+ « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative » coordonné par l'AAMP et le Conservatoire du littoral.</p>

### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	l'ensemble des SRM	Population / acteurs ciblés	pêcheurs de loisir en mer
Dimensionnement	<p>Attention :</p> <p>Les estimations proposées ci-dessous s'appuient sur les moyens de gestion et de contrôle actuels pour la pêche de loisir en eau douce, aux caractéristiques bien sûr différentes de la pêche en mer. Par ailleurs, l'adhésion (payante) à la pratique de la pêche de loisir en eau douce comporte une redevance pour la protection du milieu aquatique qui est reversée aux Agences de l'Eau pour contribuer au financement des projets de gestion et de restauration du milieu aquatique. Cette particularité induit des temps (et donc des coûts) de gestion et de contrôle plus importants, mais qui sont financés en partie par la collecte des revenus issus des adhésions. Compte tenu de ces éléments, on estime que les propositions de dimensionnement des moyens de gestion et de contrôle pour la carte pêche de loisir en mer, présentées ci-dessous, sont surestimées. Cependant ces chiffres illustrent le fort investissement dans les moyens de gestion et contrôle des pêches qui sera requis pour garantir l'efficacité de la mesure.</p> <p>Estimation des moyens nécessaires à la gestion des cartes pêche :</p> <p>D'un point de vue légal, la « carte pêche » ne pourra être obtenue de manière uniquement électronique. Une gestion des déclarations "de visu" est nécessaire.</p> <p>Pour estimer les coûts de gestion qu'induirait la mise en œuvre de cette mesure, le dimensionnement de la mesure s'appuie sur les</p>		

moyens de gestion actuels pour la pêche de loisir en eau douce. Cette estimation ne prend bien sûr pas en compte les spécificités de gestion de la pêche de loisir en mer, elle permet cependant de donner une « idée » des coûts de gestion que la mise en œuvre de la mesure impliquerait. La pêche de loisir en eau douce est autorisée à condition que le pêcheur soit en possession d'une carte de pêche obtenue en adhérant à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA). Les AAPMA sont encadrées à une échelle départementale par la Fédération Départementale de la Pêche de France (FDPF), qui assure l'appui technique, financier et administratif aux AAPMA qui regroupent des bénévoles. La carte de pêche de loisir en eau douce est payante (environ 60 € par an). Les revenus contribuent à financer les emplois dans les fédérations de pêche et à financer des actions de protection et de restauration du milieu aquatique (redevance versée aux Agences de l'Eau).

En 2009 on comptait environ 300 agents répartis dans 93 FDPF et 1.4 million de pêcheurs en eau douce ayant acquitté d'une carte pêche, ce qui correspond à 1 agent pour la gestion de 5 000 cartes pêche (1 agent pouvant passer également une partie du temps pour des actions de protection ou de restauration du milieu aquatique). La Fédération Nationale de la Pêche en eau douce en France a par ailleurs lancé fin 2011 un site Internet permettant l'e-adhésion pour la pratique de la pêche de loisir en eau douce. En 2013, environ 400 000 cartes de pêche avaient été délivrées par ce moyen, correspondant à environ 30 % des cartes de pêche délivrées en France [1]. Compte tenu de ces éléments, la gestion de l'adhésion de 2.4 millions de pêcheurs de loisirs en mer [2] nécessitera des moyens humains importants - le même ratio appliqué à la pêche de loisir en mer conduirait à estimer environ 360 agents nécessaires pour la gestion des déclarations "de visu", en tenant compte du critère de répartition de 30 % par internet.

Différentes options de système de gestion de la carte pêche de loisir en mer peuvent être envisagées :

- un système géré uniquement par les agents des services de l'État – ce qui pose un enjeu de capacité d'absorption de ce travail par les agents déjà en place ou une nécessité de recruter de nouveaux agents dédiés à la gestion des cartes pêche ;
- un système géré uniquement par les Fédérations de pêche – ce qui pose un enjeu de faisabilité juridique (modification de leurs statuts) et de rémunération de leur travail, soit par un financement supporté en totalité par l'État, soit en instaurant des cartes pêche payantes dont les revenus pourraient contribuer au financement des Fédérations. Le montant des cartes pêche devra être défini en concertation avec les parties prenantes. À titre informatif, une carte pêche payée en moyenne 5 €/an permettrait de financer en totalité les 360 emplois pour la gestion des déclarations (salaires équivalents à un fonctionnaire de catégorie B, salaire brut moyen estimé à 33 000 €) – attention : cela suppose que l'ensemble des pêcheurs de loisir en mer, pratiquant l'activité de manière régulière ou occasionnelle, paye cette carte à ce montant, ce qui constitue une hypothèse forte ;
- un système de gestion mixte associant les services de l'État et les Fédérations de pêche, dont les modalités notamment juridiques devront être étudiées.

Estimation des moyens de contrôle :

Les unités du Dispositif de Contrôle et de Surveillance (DCS) sont armées par des agents spécialisés de catégories B (techniciens supérieurs du développement durable) et C (syndics des gens de mer). Environ 270 agents sont affectés au sein du DCS, 150 dans les 17 unités littorales des affaires maritimes (ULAM) métropolitaines qui assurent en particulier des missions, en mer côtière ou à terre, de police des pêches (professionnelle et de loisir), et 120 à bord des moyens nautiques hauturiers (vedettes régionales et patrouilleurs des affaires maritimes) (source : DAM).

On recense au niveau national 940 000 embarcations immatriculées [3] et environ 4 000 navires de pêche professionnelle côtière [4]. On estime à environ 10 000 navires de plaisance maritime contrôlés annuellement au niveau national (chiffre national estimé par extrapolation sur la base des informations issues du plan régional de contrôle des pêches maritimes 2012 de la Bretagne [5] - en 2012, l'objectif du nombre de contrôles de navires de plaisance en mer était de 3200 pour 300 000 navires relevant du ressort de la DIRM NAMO), ce qui correspond à environ 1 % du nombre d'embarcations immatriculées à l'échelle nationale.

Compte tenu de ces éléments, on peut évaluer un ratio de 1 ETP « police des pêches » pour environ 9000 embarcations immatriculées à l'échelle nationale, ce qui correspond en termes de moyens de contrôle de la pêche de loisir en mer à 3 fois moins que pour le contrôle de la pêche de loisir en eau douce (L'État à travers l'ONEMA emploie environ 5 gardes-pêche par fédération départementale, soit 465 ETP pour 1.3 million de pêcheurs en eau douce en 2013, soit un ratio de 1 ETP pour 3 000 pêcheurs). Pour un système de contrôle équivalent à celui de la pêche de loisir continentale, il faudrait donc pratiquement tripler le nombre d'ETP dédié à la police des pêches. À titre illustratif, l'adoption d'un effectif de contrôle similaire à celui de la pêche de loisir continentale reviendrait à un coût de 5 millions d'euros pour l'État (chiffre estimé sur la base de l'embauche de 100 agents de catégorie B, salaire brut estimé à 33 000 €, et de 100 agents de catégorie C, salaire brut estimé à 26 000 €). Cette estimation ne prend bien sûr pas en compte les spécificités de l'activité en mer (espace à trois dimensions permettant la pratique de différents types de pêche : de bord, en plongé, embarquée, à pied, etc.), cependant cela montre que la création d'un droit d'accès à la ressource de la pêche de loisir maritime suppose un fort investissement dans les moyens de contrôle des pêches pour garantir l'efficacité de mise en œuvre de la mesure.

Les moyens nécessaires au contrôle des pêches (respect de la détention du droit d'accès, respect de la réglementation de la pêche maritime de loisir) sont les mêmes quelque soit le type de pêche. L'association de cette mesure avec d'autres mesures permettrait d'opérer des mutualisations.

Délai de mise en œuvre de la mesure	5 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	État
-------------------------------------	-------	-----------------------------------------	------	----------------------------------------------	------

Conditions de réussite	Un important processus de concertation devra accompagner la démarche. La création d'un droit d'accès induira par ailleurs des besoins de contrôle plus importants pour s'assurer du respect de la réglementation.
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
La faisabilité de mise en œuvre de la mesure dépend du système de gestion choisi et de ses modalités juridiques.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	-	-	Forts coûts de gestion et de contrôle de la pêche de loisir en mer
Investissement	-	--	
Fonctionnement	-	-	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Activités de l'État	Les coûts de suivi de la pêche récréative, importants aujourd'hui (chiffrer : en attente d'information), pourraient être fortement diminués par la mise en œuvre de cette mesure. La déclaration obligatoire permettra de suivre l'activité et constitue également un levier d'action pour sensibiliser davantage les utilisateurs.		
Pêche de loisir	Incidences négatives fortes pour la pêche de loisir consécutive à la mise en place de cette mesure. Aujourd'hui ceux qui déclarent actuellement sont minoritaires et volontaires. L'application de la mesure constituera un réel changement pour cette activité.		
Pêche professionnelle	La perception de cette mesure ainsi que ses effets pour la pêche professionnelle seront positifs, en particulier pour certaines espèces à forte valeur ajoutée pour lesquelles la pêche de loisir exerce une pression non négligeable (bar notamment).		
-	-		

Incidences sociales		Indice de confiance	***
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	Les incidences sociales de cette mesure sont fortement négatives. Cette mesure constitue un sujet clivant parmi les représentants des pêcheurs de loisir et conduit à de fortes réticences des acteurs.

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Limitation accrue des captures individuelles par pêcheur ==> meilleure maîtrise des captures totales et sur certaines espèces spécifiques. Effet positif sur les espèces constituant des stocks en difficulté.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D4 : Effet potentiel sur le réseau trophique	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre large des impacts possibles de la mesure
Durée des impacts	Permanent si cette mesure aboutit à une réglementation en vigueur	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	National
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité potentiellement forte au regard de la nature réglementaire de la mesure.		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
L'amélioration de l'information implique minimisation de coûts existants. Cependant cette mesure nécessite des moyens de contrôle et de gestion adaptés pour garantir l'efficacité de la mesure.		

Principales incertitudes
Les incertitudes résident principalement dans le système organisationnel qui sera choisi pour gérer les cartes pêche ainsi que les ressources financières pour le contrôle de la pêche de loisir. Par ailleurs, les modalités de mises en œuvre de la carte pêche (gratuite ou payante) ne sont à ce jour pas définies.

#### Sources d'informations

[1] <http://www.federationpeche.fr/>

[2] Levrel H., 2012. Pêche récréative/SRM GdG/MC. Evaluation initiale des eaux marines dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Actions pour le Milieu Marin.

[3] Guingand A., Navigation de plaisance et sports nautiques/SRM GdG/MC. Evaluation initiale des eaux marines dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Actions pour le Milieu Marin.

[4] Daurès F., Vignot C., Jacob C., Desbois Y., Le Grand C., Léonardi S., Guyader O., Macher C., Demanèche S., Leblond E., Berthou P., 2012. Pêche Professionnelle/SRM GdG/MC. Evaluation initiale des eaux marines dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCSMM

[5] Direction Interrégionale de la Mer - Nord Atlantique Manche Ouest, 2012. Plan régional de contrôle des pêches maritimes - Bretagne, 2012.

[6] DPMA/IFREMER/BVA, 2013. La pêche récréative en mer en France métropolitaine (Atlantique, Manche, Mer du Nord, Méditerranée). Résultats de l'enquête 2011-2013.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Diversifier les espèces consommées par des actions de sensibilisation auprès des consommateurs.**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Diversifier les espèces consommées par des actions de sensibilisation auprès des consommateurs.	Techniquement faisable.	Effet positif sur pêche professionnelle en particulier métiers pouvant valoriser des espèces moins consommées actuellement	Incidences sociales a priori marginales	Impact positif direct sur D3 et indirect sur D4. Efficacité et impacts dépendants des mesures de sensibilisation. Durée de l'impact = durée de la sensibilisation de la population.	Efficacité dépendante des modalités de campagne de sensibilisation et de leur durabilité, pour un coût de mise en œuvre important.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	communication/formation/sensibilisation
Description de la mesure	Instaurer un système d'information pour inciter les consommateurs à privilégier les espèces dont les stocks ne sont pas menacés, en concertation avec les différents acteurs (professionnels de la vente des produits de la mer, organisation de producteurs, collectivités territoriales, État).

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	les départements littoraux de la SRM GdG	Population / acteurs ciblés	grand public/consommateur		
Dimensionnement	<p>- Budget total de campagnes de sensibilisation menées pendant 5 ans : 880 000 € (sur la base de 22 000 € par département littoral de la SRM et par an). Chiffre estimé sur la base d'un projet de sensibilisation des consommateurs à la consommation durable des produits de la mer proposé en 2012 par l'association Voile de Neptune pour le département de l'Hérault et présenté en opportunité dans le cadre du programme axe 4 du FEP. Les coûts de cette campagne de sensibilisation comprennent : (1) des réunions de concertation entre les acteurs pour définir les modalités de la campagne de sensibilisation, (2) la valorisation des produits de la mer en engageant un partenariat avec des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) de chaque département (travail sur les techniques commerciales permettant de faire valoir des arguments environnementaux (acheter durable) ainsi que valoriser et bien identifier les productions locales dans un cadre exclusivement commercial), (3) la sensibilisation des acteurs par la création de plaquettes d'information sur la diversité des espèces et diffusion dans les lieux de ventes (poissonneries, GMS, etc.)</p> <p>- On estime à 3 750 € le coût de participation à l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'échelle de la SRM sur 5 ans pour l'État (1 fonctionnaire de catégorie A, 3 jours/an, 250 €/jour)</p> <p>- Et à 45 000 € le coût de participation à l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'échelle de la SRM pour les collectivités territoriales (12 fonctionnaires de catégorie A, 1 par région et 1 par département, 3 jours/an, 250 €/jour)</p>				
Délai de mise en œuvre de la mesure	< 1 an	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	Collectivités territoriales, France Agrimer, Organisation de Producteur-COREPEM, professionnels de la vente des produits de la mer	Sources de financement identifiées à ce jour	FEAMP, Etat, CL, ...
Conditions de réussite	Un travail de coordination des campagnes de sensibilisation à l'échelle de la sous-région marine et de concertation avec la COREPEM et les professionnels de la vente devra être mené pour garantir l'efficacité de mise en œuvre de la mesure.				
Interactions éventuelles	-				

avec d'autres mesures nouvelles	
---------------------------------	--

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	-	-	930 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Organisation et mise en œuvre des campagnes de sensibilisation pour les 8 départements littoraux de la SRM GdG pendant 5 ans	930 000 €	

<b>Incidences économiques</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
pêche professionnelle	A priori effet positif, les actions de sensibilisation peuvent relancer la consommation de poissons, notamment de poissons issus de la pêche côtière		
-	-		
-	-		
-	-		

<b>Incidences sociales</b>				<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Impacts sur l'emploi	Incidences marginales	Impact sur la santé	Incidences marginales		
Distribution des impacts	Incidences marginales	Autres impacts	Incidences marginales		

<b>Incidences environnementales</b>				<b>Indice de confiance</b>	<b>*</b>
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	À terme, diminuer les pressions de pêche sur les espèces atteignant des tonnages importants de captures : concerne certaines espèces démersales (ex: sole seiche, baudroie, merlu) et pélagiques (maquereau, sardine, bar)				
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D4 : Effet potentiel sur le réseau trophique.	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique très large de la mesure.		
Durée des impacts	Durée = période de sensibilisation de la population cible et de modification des comportements.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM au moins voire pays tiers au regard de la mobilité des espèces.		
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts dépendants des mesures de sensibilisation et de la pérennité de cette sensibilisation				

<b>Analyse coût-efficacité</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Efficacité dépendante des modalités de campagne de sensibilisation et de leur durabilité, pour un coût de mise en œuvre relativement important. Cependant la mesure cible une population dont l'intérêt pour des produits issus de pêche durable augmente.			
voir campagne de communication faite par DPMA et Agrimer. Cette mesure viendrait renforcer actions existantes donc pourrait être très efficace			

<b>Principales incertitudes</b>
Incertitudes relatives principalement au dimensionnement de la mesure

<b>Sources d'informations</b>
[1] <a href="http://www.admm.fr/">http://www.admm.fr/</a>
[2] <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1404">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1404</a>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Harmoniser, dans la sous-région marine, la réglementation des activités de pêche à pied de manière adaptée aux enjeux.**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Harmoniser, dans la sous-région marine, la réglementation des activités de pêche à pied de manière adaptée aux enjeux.	Techniquement faisable.	Pêche à pied de loisir affectée a priori de manière négative et marginale	Incidences sociales a priori nulles	Impact positif direct sur D3 et indirect sur D1 et D6. Efficacité potentiellement forte puisque réglementaire. Durée de l'impact = définitif au regard de la nature réglementaire de la mesure.	Mesure à faible coût de mise en œuvre pour une efficacité potentiellement forte

Caractéristiques de la mesure	
Type de mesure	réglementaire
Description de la mesure	L'harmonisation pour la région Bretagne a déjà été effectuée, l'objectif de la mesure est de disposer de cette harmonisation à une échelle supérieure c'est-à-dire à minima à l'échelle NAMO (Bretagne + Pays de la Loire). La mise en œuvre de cette mesure implique donc la prise d'un arrêté dans chaque région administrative harmonisant les réglementations locales divergentes, de manière à faciliter la compréhension des règles pour les pratiquants et de favoriser ainsi le respect de celles-ci. La mesure pourra bénéficier du travail mené dans le cadre du projet national Life+ "expérimentation durable et concertée de la pêche à pied de loisir".

Mise en œuvre de la mesure					
Zones concernées par la mesure	les régions administratives	Population / acteurs ciblés	pêcheurs de loisir		
Dimensionnement	La préparation des textes réglementaires est absorbable par les services de l'État, elle ne nécessite pas de création de postes. On estime cependant le "coût d'opportunité" de la mesure à 0,10 ETP/an pendant 2 ans, soit 8 000 € (sur la base du salaire brut moyen d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A estimé à 40 000€/an)				
Délai de mise en œuvre de la mesure	2 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	Life+, État
Conditions de réussite	Coordination forte entre les représentants des pêcheurs de loisir et des pêcheurs professionnels et les services de l'État pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la mesure.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-				

Faisabilité de mise en œuvre
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	-	-	8 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Animation par les services de l'État durant la durée de mise en œuvre de la mesure (2 ans)	8 000 €	

Incidences économiques	Indice de confiance
	**

Pêche récréative	La mise en œuvre de cette mesure permettra une meilleure lisibilité de la réglementation au sein des SRM. Elle affectera a priori de manière marginale la pratique de la pêche à pied de loisir.
-	-
-	-
-	-

<b>Incidences sociales</b>			<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Impacts sur l'emploi	Incidences a priori nulles	Impact sur la santé	Incidences a priori nulles	
Distribution des impacts	Incidences a priori nulles	Autres impacts	Incidences a priori nulles	

<b>Incidences environnementales</b>			<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	<p>La gestion des populations cibles sera améliorée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'harmonisation des engins de pêche autorisés,</li> <li>- l'harmonisation des tailles minimales et des volumes de captures,</li> <li>- l'harmonisation de la prise en compte des habitats sensibles nécessitant des protections ou des interdictions/limitations d'accès,</li> <li>- l'harmonisation des périodes de pêche et des périodes de repos biologique,</li> <li>- une réglementation plus claire et plus facilement applicable,</li> <li>- un contrôle facilité des activités et des captures.</li> </ul>			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	<p>D6 : effet potentiel sur l'intégrité physique des zones de pêches à pieds (en particulier les herbiers de zostères, champs de laminaires, le hermelles, ...)</p> <p>D1 : meilleure protection des sites sensibles (les herbiers de zostères, les champs de blocs, les bancs d'huitres sauvages...)</p>	Description si impact sur réseau N2000	Sur tous les sites N2000 où l'activité de pêche à pieds est développée.	
Durée des impacts	Définitif au regard de la nature réglementaire de la mesure.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM.	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	<p>Efficacité et impacts potentiellement forts au regard de la nature réglementaire de la mesure.</p> <p>Il existe toutefois déjà des réglementations locales et la mesure ne vise qu'à uniformiser les choses.</p> <p>Mais la mesure contribuera à mieux faire respecter la réglementation</p>			

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Mesure à faible coût de mise en œuvre pour une efficacité potentiellement forte (meilleure lisibilité de la réglementation pour les pêcheurs à pied de loisir).		

<b>Principales incertitudes</b>
-

<b>Sources d'informations</b>
-

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



## Mettre en jachère des zones de pêche à pied le long du littoral.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Mettre en jachère des zones de pêche à pied le long du littoral.	Techniquement faisable.	Incidences négatives à court terme, mais positives à terme pour la pêche à pied (renouvellement durable des espèces)	Incidences sociales marginales	Effets positifs directs sur D6 et indirects sur D1 et D3. Efficacité potentiellement forte Durée des impacts = Durée de la mise en jachère	Mesure moyennement cout-efficace (coûts modérés pour une efficacité potentiellement forte)

## Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Réglementaire
Description de la mesure	La mise en jachère d'un secteur signifie qu'il est interdit d'y pêcher à pied sur une période définie pour permettre à l'habitat de se régénérer (en mettant éventuellement en place des règles de gestion). La durée d'interdiction de pêche à pied est fixée en fonction du type de zone sensible et de ses dynamiques de fonctionnement. Un programme national LIFE+ « pêche à pied de loisir » est en cours jusqu'en septembre 2017, il conviendra d'attendre les conclusions de ce programme en terme de préconisations de gestion pour identifier les secteurs à enjeux pour la mise en œuvre de cette mesure.

## Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	quelques points stratégiques du littoral de la SRM GDG/MC	Population / acteurs ciblés	pêcheurs (professionnels et de loisir), autres acteurs (communes...)		
Dimensionnement	<p>1) La mise en place d'arrêtés ministériels pour la délimitation des zones de jachères pour la pêche à pied conduira à des coûts de mise en œuvre pour l'État. Il sera nécessaire également d'organiser des réunions de concertation avec les parties intéressées pour la délimitation et la gestion des zones en jachère. Compter environ 8 000 € de coûts pour l'État pour l'organisation de réunions de travail (10 réunions organisées et animées par un fonctionnaire de catégorie A (20 jours de travail)) et la mise en place d'arrêtés ministériels (0,10 ETP sur un an pour un fonctionnaire de catégorie A à 40 000€/an).</p> <p>2) Il serait nécessaire sur les zones qui seront considérées comme des zones à enjeux, de mettre en place des systèmes d'information à destination des pêcheurs, des promeneurs, des touristes. Il pourrait être envisagé la mise en place d'un système de balisage ou de mise en place d'un panneau d'information. Le nombre et l'emplacement des zones à enjeux seront définis suite au projet LIFE + " Pêche à pied de loisir" qui court jusqu'en 2017. Le dimensionnement ne peut donc pas être réalisé de manière exacte pour cette mesure. Cette mesure serait mise en oeuvre toutefois sur des zones pilotes pour le premier cycle DCSMM. Si nous estimons, la mise en place d'une dizaine de zones pilote, nous proposons la construction d'un panneau d'information par site. Pour un panneau solide, compter environ 400 €/panneaux soit un total de 4 000 €. Des poteaux de balisage pourraient être positionnés sur les estrans afin de baliser les différentes zones. Compter environ 100 €/zone pour la mise en place du balisage soit un total de 1 000 €. Pour cette action d'information, il faudrait donc compter au final près de 5 000 €</p> <p>3) La mise en place de la mesure impliquera des coûts de suivi et de contrôle réguliers. On considère le montant de ces coûts à l'équivalent d'un ETP par an (fonctionnaire de l'État de catégorie B, salaire estimé à 33 000 €/an), soit 33 000 € par an à partir de la mise en place des zones pilotes. Dans le cadre du premier cycle DCSMM On calcule les coûts totaux de suivi et de contrôle sur 3 ans (on estime à 2 ans la durée du processus pour la délimitation des zones de jachères), soit 99 000 €.</p>				
Délai de mise en œuvre de la mesure	2 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	services de l'État (DREAL, AAMP)	Sources de financement identifiées à ce jour	Aides financières de l'agence de l'eau et/ou de l'AAMP pour les suivis?
Conditions de réussite	La mise en oeuvre de cette mesure nécessite un gestionnaire, un suivi (état initial et évolution), une communication/sensibilisation (comprenant des panneaux) et des contrôles réguliers. Pour assurer la réussite de mise en oeuvre de cette mesure, il sera nécessaire d'impliquer les pêcheurs et les collectivités dans la délimitation et la gestion des zones de jachère.				

Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-
----------------------------------------------------------	---

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Animation par les services de l'État durant la durée de mise en œuvre de la mesure	8 000 €	112 000 € (dont les coûts de suivi et de contrôle estimés à 33 000 €/an)
Investissement	panneaux d'information et systèmes de balisage	5 000 € 5 000 €	
Fonctionnement	Coûts de suivi et de contrôle des zones pilotes (sur 3 ans)	99 000 €	

<b>Incidences économiques</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
pêche professionnelle	À court terme, les zones de pêche à pied vont être restreintes pour les pêcheurs à pied ce qui peut engendrer des récoltes moindres par une pression plus forte sur les zones où la pêche est autorisée. Cependant à moyen terme, la mesure permettra un renouvellement durable des populations d'espèces pêchables.		
pêche récréative	À court terme, les zones de pêche à pied vont être restreintes pour les pêcheurs à pied ce qui peut engendrer des récoltes moindres par une pression plus forte sur les zones où la pêche est autorisée et une perte de bien-être pour les pratiquants de la pêche à pied. Cependant à moyen terme, la mesure permettra un renouvellement durable des populations d'espèces pêchables.		
-	-		
-	-		

<b>Incidences sociales</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Impacts sur l'emploi	Incidences marginales	Impact sur la santé	Incidences marginales
Distribution des impacts	Incidences marginales	Autres impacts	Incidences marginales

<b>Incidences environnementales</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Protection de sites sensibles au piétinement et au labourage du substrat : la période de jachère permet la régénération des habitats (avec éventuellement des règles de gestion). Habitats sensibles : champs de blocs et macroalgues de l'étage médiolittoral, herbiers de zostères, estrans sablo-vaseux, bancs d'huitres plates, bancs d'hermelles...		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1 et D3 : Gestion plus durable des gisements exploités et protection des espèces associées à ces habitats sensibles	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui si présence de sites N200 en zone intertidale
Durée des impacts	Durée de la mise en jachère	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle des zones de jachères
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts potentiellement forts au regard de la nature réglementaire de la mesure		

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b>	<b>-</b>
Mesure moyennement cout-efficace (coûts modérés pour une efficacité potentiellement forte)		

<b>Principales incertitudes</b>
-

<b>Sources d'informations</b>
-



**Promouvoir les bonnes pratiques pour limiter l'impact de la pêche à pied sur les fonds sensibles.**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Promouvoir les bonnes pratiques pour limiter l'impact de la pêche à pied sur les fonds sensibles.	Techniquement faisable.	Incidences potentiellement positives sur le long terme pour la pêche à pied	Incidences potentiellement positives sur le long terme pour l'emploi en pêche à pied	Effets positifs directs sur D6 et indirects sur D1 et D3. Efficacité dépendante du succès des mesures de sensibilisation Durée des impacts = Durée de la sensibilisation des pêcheurs	Mesure faiblement coût-efficace (coûts modérés pour une efficacité dépendante du succès des actions de sensibilisation)

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Communication/formation/sensibilisation
Description de la mesure	<p>Action 1a : Promouvoir les bonnes pratiques en pêche à pied de loisir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter la « Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable » de 2010 en y intégrant la protection des habitats fragiles et permettre la consultation de la charte et des documents associés à proximité des sites de pêche ;</li> <li>• Valoriser et étendre les démarches existantes de sensibilisation aux bonnes pratiques ;</li> <li>• Remettre lors de la délivrance des licences de pêche à pied de loisir des supports pédagogiques.</li> </ul> <p>Action 1 b : Promouvoir les bonnes pratiques en pêche à pied professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer si besoin le contenu sur la connaissance et la protection des habitats fragiles dans la formation de pêcheur à pied professionnel ;</li> <li>• Dans les sites Natura 2000, appliquer les actions de gestion issues des analyses de risques.</li> <li>• Élaborer des guides de bonnes pratiques par type de pêche et habitats sensibles</li> <li>• Sensibiliser les pêcheurs à pied professionnels non soumis à l'obligation de formation à la préservation des habitats fragiles ;</li> </ul>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Les zones de pêche à pied	Population / acteurs ciblés	Les pratiquants de la pêche à pied professionnelle
Dimensionnement	<p>Action 1a:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- compléter la "charte d'engagement" et diffusion de la charte pour permettre la consultation à proximité des sites de pêche : coût estimé à 30 000 € pour 5 ans (20 jours de travail pour la rédaction, cadre administratif de catégorie A à 250 €/j + coût de la diffusion estimé à 5 000 €/an pendant 5 ans)</li> <li>- diffusion d'un article d'information sur les bonnes pratiques de la pêche à pied de loisir dans une revue mensuelle : coût estimé à 10 000 €/an (pour une page double dans un mensuel), soit 50 000 € pour 5 ans [1]</li> <li>- diffusion d'un article d'information sur les bonnes pratiques de la pêche à pied de loisir dans le journal des plages chaque année pendant 7 semaines : coût estimé à 13 200 €/an (pour une page, 7 parutions), soit 66 000 € pour 5 ans [2]</li> <li>- Élaboration et diffusion de supports pédagogiques lors de la délivrance des licences : coût à estimé à 20 000€ comprenant l'élaboration du dépliant (20 jours à 300 €/j, soit 6 000 €), la reprographie de 100 000 dépliant deux plis 6 faces plastifiées (10 000€), et la diffusion (4 000 €).</li> </ul> <p>Action 1 b :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un module sur la protection des habitats fragiles dans la formation de pêcheurs à pied professionnel : 14 000 € (20 jours de travail pour la rédaction du contenu du module, ingénieur environnement à 700 €/j)</li> <li>- élaboration de supports pédagogiques distribués aux pêcheurs à pied professionnels. Coût estimé à 7800 € comprenant la rédaction (6000 € pour 20 jours de rédaction à 300 €/j) et reprographie de 600 dépliant/an pendant 6 ans (1800 € à 0,5 €/dépliant) (en 2003 environ 600 permis pêche à pied avaient été délivrés dans la SRM GdG [4]-ces chiffres sont cependant différents du nombre de pêcheurs à pied, un même pêcheur pouvant demander des permis dans différents départements).</li> </ul>		

Délai de mise en œuvre de la mesure	< 1 an	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP, CL	Sources de financement identifiées à ce jour	Fonds UE, DPMA, IFREMER, AAMP
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Mesure similaire à MMN 06-01-03, MMN 06-02-02. Une coordination supra-SRM pourrait permettre de mutualiser les coûts de mise en œuvre de cette mesure.				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coût action 1a	166 000 €	187 800 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	* Coût action 1b	* 21 800 €	

Incidences économiques			Indice de confiance	**
Pêche à pied	Des résultats de plusieurs enquêtes réalisées à la fin des années 2000 sur le littoral français métropolitain ont démontré que huit pêcheurs de loisir sur dix ne connaissaient pas la réglementation encadrant leur activité. Cependant, des opérations menées en France ont mis en avant le fait que la majorité des usagers de cette pratique étaient réceptifs à toute action ayant pour but la préservation des milieux naturels [4]. Les incidences de cette mesure seront donc potentiellement positifs à long terme pour la pêche de loisir, via une meilleure préservation des ressources.			
-	-			
-	-			
-	-			

Incidences sociales			Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	Incidences potentiellement positives sur le long terme pour l'emploi en pêche à pied	Impact sur la santé	-	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-	

Incidences environnementales			Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Sensibilisation des pêcheurs aux impacts du piétinement, du labourage et du retournement des rochers sur la déstructuration physique des estrans. Sensibilisation aux impacts de ces pressions sur la vie marine.			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1 : Effet positif sur les habitats sensibles comme les herbiers de zostères, les bancs d'huîtres plates, les bancs à Lanice, les nurseries à poissons plats ou les récifs d'hermelles et des espèces associées à ces habitats. D3 : Effet positif sur les espèces exploitées.	Description si impact sur réseau N2000	Oui pour les sites N2000 en zone intertidale	
Durée des impacts	Durée = période de sensibilisation de la population cible et de modification des comportements	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM, de plusieurs SRM	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts dépendants des mesures de sensibilisation			

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
Mesure faiblement cout-efficace (coûts modérés pour une efficacité dépendante du succès des mesures de sensibilisation)		

<b>Principales incertitudes</b>
---------------------------------

L'efficacité de la mesure dépend fortement des modalités de la campagne de sensibilisation qui sont effectivement appliquées (budget, fréquence, durée, outils de communication utilisés, etc.).

#### Sources d'informations

[1] <http://www.pixartprinting.fr/petit-format/impression-depliants/>

[2] <http://www.tarifspresse.com/frmMain.aspx?pageid=4&ombrelleid=&supportid=00028>

[3] <http://www.midimedia-publicite.com/non-classe/journal-des-plages/>

[4] <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g30&groupe=5>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Inciter au regroupement des mouillages par la délivrance du titre domanial approprié (zone de mouillage et d'équipement léger) et encourager l'utilisation de techniques d'emprise au sol respectueuses de l'environnement**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Inciter au regroupement des mouillages par la délivrance du titre domanial approprié (zone de mouillage et d'équipement léger) et encourager l'utilisation de techniques d'emprise au sol respectueuses de l'environnement	Techniquement faisable.	Activités de loisir affectées de manière négative et marginale	Effets positifs sur l'emploi pour les entreprises travaillant pour la plaisance et pour la construction de mouillages écologiques	Impact positif direct sur D6 et indirect sur D1. Efficacité forte, mais localisée aux zones de mouillages. Durée de l'impact = Durée de gestion des zones de mouillages organisées.	Mesure à coût de mise en œuvre modérée pour une efficacité forte par rapport à l'objectif environnemental fixé

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Gouvernance Contrôle
Description de la mesure	ACTION 06-15-1a : Assurer un cadrage méthodologique pour le volet « mouillages » des stratégies départementales de gestion du domaine public maritime naturel ACTION 06-15-1b : favoriser l'émergence de gestionnaires de ZMEL (personnes publiques ou privées) ACTION 06-15-1c : Sensibiliser les demandeurs et titulaires d'AOT individuelles ou collectives à utiliser les ancrages écologiques

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	DPM naturel	Population / acteurs ciblés	communes littorales		
Dimensionnement	Action 1a - Cadrage pour la gestion des mouillages visant à assurer une cohérence des futures stratégies départementales de gestion du domaine public maritime naturel : coût estimé à environ 5 000 € (20 jours de travail, cadre administratif de catégorie A à 250 €/j) Action 1 b – Coût d'élaboration et de diffusions de guides pratiques à l'attention des "potentiels" gestionnaires de ZMEL, comprenant également des informations sur la faisabilité et l'impact positif du recours à l'utilisation de techniques d'emprise au sol respectueuses de l'environnement : coût estimé à 10 000 € comprenant la rédaction d'un guide (30 jours à 300 €/j), la reprographie et la diffusion de 1 000 exemplaires (1 000 €). - Inciter à la mobilisation de nouveaux gestionnaires ZMEL : 60 000 € (0,20 ETP pendant 5 ans à 250 €/j) Action 1c - Sensibiliser les demandeurs et titulaires d'AOT individuelles ou collectives à l'utilisation d'encrage écologique à plusieurs niveaux : 60 000 € (0,20 ETP pendant 5 ans à 250 €/j).				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 à 2 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	État
Conditions de réussite	Mesure nécessitant un travail important d'animation par les services de l'État pour assurer une gestion des mouillages cohérente à l'échelle des SRM.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
------------------------	--------	------	------------

Etude	Action a	5 000 €	135 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Actions b et c	130 000 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Activités de loisirs	Cette mesure affectera a priori de manière marginale les activités de loisir.		
-	-		
-	-		
-	-		

Incidences sociales		Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	Effets positifs sur l'emploi pour les entreprises travaillant pour la plaisance et pour la construction de mouillages écologiques	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-

Incidences environnementales		Indice de confiance	***
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Les mouillages créent des cercles d'abrasion sur plusieurs mètres de diamètre par le mouvement des chaînes lors de l'évitement des navires : Le regroupement des mouillages permet de réduire les pertes physiques d'habitats, notamment sur les habitats sensibles à l'abrasion : les herbiers de zostères, les champs de laminaires, le maërl, les herminelles, ..., en organisant ces mouillages sur des zones non vulnérables ou en installant des mouillages écologiques sur les sites sensibles.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1 : Effet positif sur la protection des habitats et des espèces associées	Description si impact sur réseau N2000	A priori déjà pris en compte dans les DOCOB des sites N2000 .
Durée des impacts	Durée de gestion des zones de mouillages organisées.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Effet local sur les zones de mouillages organisées.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts potentiellement forts, mais localisés aux zones de mouillage seulement : donc limité en superficie.		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
Mesure à coût de mise en œuvre modérée pour une efficacité forte par rapport à l'objectif environnemental fixé		

Principales incertitudes
L'incertitude réside principalement dans le dimensionnement des actions qui seront mises en œuvre (nombre de corps-morts illégaux enlevés, nombre d'installation d'ancrage écologique, etc.), ceci pouvant faire varier relativement fortement les coûts de mise en œuvre de la mesure.

Sources d'informations
[1] MEDDE, 2011. L'observatoire des ports de plaisance. Résultats de l'enquête 2011. [2] Le Berre, S., 2010 - Bountiles Nautisme en Finistère, Observatoire de la fréquentation des mouillages de plaisance des côtes du Finistère, Résultats de la campagne aérienne du 25 juillet 2009. Rapport laboratoire Géomer LETG - UMR 6554 CNRS - Université de Bretagne Occidentale, Nautisme en Finistère, 13p. [3] ECONAV, 2012. Cahier technique de l'éconavigation, volet 3 "ports et abris". [4] <a href="http://grandsprix.n2000.fr/node/6333">http://grandsprix.n2000.fr/node/6333</a> [5] <a href="http://www.parc-marin-iroise.fr">http://www.parc-marin-iroise.fr</a>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



### Élaborer une stratégie d'extraction et de gestion des granulats marins à l'échelle Atlantique et Manche.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Élaborer une stratégie d'extraction et de gestion des granulats marins à l'échelle Atlantique et Manche.	Techniquement faisable.	Activité d'extraction de granulat : meilleure visibilité temporelle et spatiale, mais des coûts supplémentaires	Incidences sociales marginales	Effets positifs directs sur D6 et indirects sur D1, D3, D4 et D11. Efficacité potentiellement élevée Durée des impacts = Durée d'application de la mesure.	Mesure moyennement coût-efficace

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Gouvernance/contrôle
Description de la mesure	06-16-a – développer la connaissance sur les besoins en granulats, les volumes extraits et les impacts sur les sites, pour améliorer les pratiques 06-16-b – décliner la stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières à l'échelle Atlantique-Manche

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM MMN et SRM GdG/MC	Population / acteurs ciblés	activités d'extraction de granulats marins		
Dimensionnement	<p>La stratégie d'extraction et de gestion des granulats marins à l'échelle Atlantique-Manche suppose de coordonner, harmoniser et mutualiser la collecte d'informations (besoins, tonnages extraits, résultats des suivis) et l'instruction des dossiers (prescriptions). On compte 29 sites d'extraction de matériaux (dont 21 en Manche et 8 en Atlantique) [1] [2]. La tentative de dimensionnement de la mesure conduit à estimer son coût de mise en oeuvre aux alentours de 200 000 €.</p> <p>La stratégie permettra (actions a-b) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De planifier/prévoir les quantités à extraire, par type de granulats, à moyen/long terme, avec répartition spatio-temporelle, sur toute la façade océanique. Cette évaluation des besoins en granulats pourrait se baser sur les schémas départementaux des carrières (et les futurs schémas régionaux), avec des mises à jour par recueil d'informations sur les secteurs utilisateurs. On estime ce coût à environ 100 000 € (prestation externalisée comprenant la mise en place d'un outil de suivi tels qu'un tableau de bord ou un outil SIG);</li> <li>- d'analyser et tenir compte des effets cumulés ;</li> <li>- d'accroître les connaissances sur l'activité et ses impacts, en harmonisant les suivis des sites et en capitalisant leurs résultats). On estime ce coût à 33 000 € (équivalent à un salaire d'un fonctionnaire de l'État de catégorie B sur un an);</li> <li>- d'utiliser tous ces résultats (et ceux d'autres études) pour définir les meilleures pratiques possibles pour chaque site (méthode, intensité) selon ses caractéristiques et de manière évolutive. On estime ce coût à 40 000 € (équivalent à un salaire d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A sur un an);</li> <li>- diffuser largement les informations aux porteurs de projets et aux services concernés.</li> </ul> <p>Concernant la déclinaison de la stratégie (action b), il serait utile de renforcer la concertation avec les acteurs en rendant par exemple obligatoire la mise en place de réunions de concertations en amont des projets. Pour chaque site d'extraction de matériaux en Manche et Atlantique, on estime à une réunion annuelle supplémentaire de concertation animée par les services de l'État (1 journée pour un cadre administratif de catégorie A soit 200 €/j) soit un coût pour l'État estimé à 35 000 € pour les 29 sites d'extraction en Manche et en Atlantique sur la période du premier cycle DCSMM (6 ans).</p>				
Délai de mise en œuvre de la mesure	2 à 3 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	État
Conditions de réussite	Pour assurer la réussite de mise en oeuvre de cette mesure, il sera nécessaire d'élaborer la stratégie en concertation avec les parties intéressées.				

Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure est identique à la mesure MMN 06-09-04 "Élaborer une stratégie d'extraction et de gestion des granulats marins à l'échelle Atlantique et Manche."
----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coûts d'élaboration de la stratégie	177 000 €	200 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Coût de la déclinaison de la stratégie	35 000 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	**
Extraction des granulats	Cette mesure permettra une meilleure visibilité temporelle et spatiale pour l'activité d'extraction de granulats. Mais la mise en œuvre de la stratégie pourra engendrer de nouveaux coûts pour l'activité (coûts des réunions de concertation par exemple).		
-	-		
-	-		
-	-		

Incidences sociales		Indice de confiance	**
Impacts sur l'emploi	Nouvelle répartition géographique de l'emploi dans le secteur du BTP	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	<p>Limiter les incidences sur la morphologie des fonds au niveau de la zone d'extraction et dans son environnement immédiat (stratégie de dragage à établir en fonction de la dynamique hydrosédimentaire et de l'agitation locale pour permettre une restauration rapide du site) : l'impact direct des activités d'extraction peut être significatif et induire un véritable changement de la nature des fonds (changement granulométrique qui se traduit surtout par une augmentation des particules fines, sables et vases et une diminution des substrats grossiers). Les sillons de dragages peuvent être identifiables plusieurs années après l'arrêt des opérations d'extraction sur les fonds sableux à faible transit sédimentaire (source Desprey &amp; Lafite, 2012).</p> <p>Limiter les risques d'atteinte au littoral (notamment grâce à l'éloignement des côtes) : Ifremer, préconisant de limiter les sites d'extraction dans la bande des 3 milles nautiques, pour réduire les impacts écologiques sur cette zone sensible et réduire les conflits d'usages.</p>		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	<p>D1 : Limitation de l'impact immédiat sur les biocénose des substrats meubles exploités (on observe une baisse de 30 à 95 % de la biomasse, de l'abondance et de la richesse spécifique. L'impact sur le benthos dépend de l'intensité et du nombre d'années des extractions (Desprey &amp; Lafite, 2012)</p> <p>Limiter les incidences sur les peuplements benthiques en favorisant leur recolonisation par des périodes de jachère (ex. site de Baie de Seine).</p> <p>Recolonisation rapide pour les poissons, mais plus lente pour le benthos (10 ans).</p> <p>Limiter les incidences sur les espèces à croissance en lente (ex. : pour la communauté des sédiments grossiers, graviers et galets, en adaptant le rythme et l'intensité des extractions)</p> <p>Actions sur D1, D3, D4</p> <p>Limiter les incidences indirectes sur les ressources halieutiques et la chaîne trophique</p> <p>D3 : Effet possible sur espèces halieutiques, mais variable selon les sites et limité à la zone d'extraction (tacaud, merlan, rouget barbet, grondins...)</p> <p>D11 : limitation du dérangement sonore</p>	Description si impact sur réseau N2000	En théorie, la présence d'un site Natura 2000 à proximité des travaux rend obligatoire l'élaboration d'une étude d'incidences N2000 avec la démonstration que ces travaux n'engendrent pas d'impacts significatifs sur les habitats et les espèces.
Durée des impacts	Durée d'application de la mesure.	Périmètre	Impact sur les fonds : à l'échelle de la cellule

		géographique / Impacts pays tiers	hydrosédimentaire. Impact sur le vivant : à l'échelle du site d'extraction et de ses environs proches.
Effacité de la mesure / Intensité de son impact	<p>Effacité et impact potentiellement important : La stratégie en cours d'élaboration pour la gestion des granulats vise à augmenter progressivement la proportion des granulats marins dans la production nationale, avec l'objectif de passer d'environ 2 % actuellement à 5 % en 2015-2020 (objectif de l'état sous la pression des industriels et de la raréfaction des gisements terrestres )</p> <p>MC : peu efficace : L'unique procédure d'autorisation d'ouverture de travaux en cours pour l'extraction de sable coquillier concerne le site de Kafarnao à proximité de l'île de Sein. Le titre minier est accordé depuis mai 2011 pour une durée de 10 ans</p> <p>MMN et GdG : Effacité et impacts variables selon le site d'exploitation considéré (localisation, nature des matériaux) et les efforts consentis pour adapter les modalités d'extraction</p> <p>L'arrêt définitif en 2013 des extractions de maerl au niveau national</p>		

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
<p>La coordination et l'appariement des problématiques locales avec des mesures ciblées grâce à la stratégie permettent d'améliorer l'efficacité globale des futures mesures concernées. Pour un coût modéré, le levier peut être très fort.</p>		

<b>Principales incertitudes</b>
<p>Les incertitudes dépendent de l'hétérogénéité des situations locales. Plus l'hétérogénéité de ces situations est forte plus la coordination et l'appariement des stratégies d'extraction avec les documents de planification locaux sera utile.</p>

<b>Sources d'informations</b>
<p>[1] Kalaydjian R., 2012. Extraction de matériaux marins/SRM MMN. Evaluation initiale des eaux marines dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCSMM</p> <p>[2] Kalaydjian R., 2012. Extraction de matériaux marins/SRM GdG. Evaluation initiale des eaux marines dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCSMM</p>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Améliorer la connaissance des impacts cumulatifs sur l'intégrité des fonds et renforcer leur prise en compte dans les études d'impact. Communiquer sur les enjeux en matière de préservation de l'intégrité des fonds pour une prise en compte par les porteurs de projet industriel, économique.**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Améliorer la connaissance des impacts cumulatifs sur l'intégrité des fonds et renforcer leur prise en compte dans les études d'impact. Communiquer sur les enjeux en matière de préservation de l'intégrité des fonds pour une prise en compte par les porteurs de projet industriel, économique.	Techniquement faisable.	Incidences potentiellement nulles ou marginales pour les activités de travaux maritimes	Incidences sociales potentiellement nulles ou marginales.	Impact positif direct sur tous les descripteurs. Efficacité non évaluable puisqu'elle peut s'appliquer à tout type de projet d'aménagement. Durée de l'impact = durée de l'application de la mesure.	Mesure faiblement coût-efficace (coûts modérés, efficacité non évaluable)

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Communication/formation/sensibilisation
Description de la mesure	<p>ACTION a : Amplifier les efforts de recherche en matière de connaissance des impacts cumulatifs sur l'intégrité des fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>? renforcer le financement des programmes de recherche sur le sujet</li> <li>? capitaliser les données issues des suivis de projets autorisés</li> </ul> <p>ACTION b : Proposer un guide méthodologique national visant à préciser, par type de projet en milieu marin soumis à étude d'impact, le niveau d'expertise attendu concernant l'analyse des impacts cumulatifs sur l'intégrité des fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>? Exigences minimales attendues sur la méthode d'analyse et de recueil des données</li> <li>? prise en compte des avancées scientifiques en la matière</li> </ul> <p>ACTION c : Développer la formation continue des prestataires d'études d'impact en milieu marin et des instructeurs des services de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>? mise en place d'un volet de formation « impacts cumulatifs des projets sur l'intégrité des fonds marins »</li> </ul> <p>ACTION d : Diffuser des informations (guides, fiches, grilles...) (supports existants ou à créer)</p> <p>ACTION e : Exploiter les suivis des câbles existants pour déterminer et diffuser les meilleures pratiques</p>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM GdG et MC	Population / acteurs ciblés	Prestataires d'études d'impact, porteurs de projet
Dimensionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action a : coût de l'action estimé à 150 000 € incluant un bilan des programmes de recherche qui intègrent la problématique d'impacts cumulatifs des activités en milieu marin, le recensement des projets qui ont été autorisés avec obligation du suivi des effets sur le milieu, ainsi que le financement de programmes de recherche complémentaires existants</li> <li>- Action b : coût de l'élaboration d'un guide méthodologique national, sur la base des documents existants et des résultats de groupes de travail impliquant État, organismes de recherche, représentant de porteurs de projets et associations environnementales, estimé à 12 400 € comprenant l'animation des groupes de travail (3 journées pour deux cadres administratifs de catégorie A soit 1400 €), la rédaction d'un guide (30 jours à 300 €/j) et la reprographie de 2 000 exemplaires (2000 €).</li> <li>- Action c : élaboration d'un module de formation sur la base du guide méthodologique estimé à 6 000 € (20 jours à 300 €/j) - module intégré dans les formations liées au milieu marin (centres de formation publics et privés).</li> <li>- Action d : sensibilisation des porteurs de projets par la diffusion du guide méthodologique national dont le coût est estimé à 2 000 €, l'organisation de deux journées techniques au niveau national dont le coût est estimé à 10 000 €</li> <li>- Action e : création et maintenance d'une base de données au niveau national contenant les résultats des suivis collectés par les services instructeurs : coût estimé à 5 000 € pour la création puis 2 000 € par an pour la maintenance, soit sur la période 2016-2021</li> </ul>		

	coût total estimé à 15 000 €.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	5 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP	Sources de financement identifiées à ce jour	action a : MEDDE/ANR, et/ou via des projets de recherche européens et internationaux
Conditions de réussite	Nécessité coordination forte entre l'État, les organismes de recherche, les représentants des porteurs de projets et les associations environnementales.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure est similaire aux mesures MMN 01-06-04 et GdG/MC 30				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coût des actions a, b, c, d, e (étude, élaboration du guide, module de formation, actions de sensibilisation et création et maintenance d'une base de données	195 400 €	195 400 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	-	-	

<b>Incidences économiques</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Activités travaux maritimes	Incidences potentiellement nulles ou marginales		
-	-		
-	-		
-	-		

<b>Incidences sociales</b>				<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal		
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal		

<b>Incidences environnementales</b>				<b>Indice de confiance</b>	<b>*</b>
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Renforcer les connaissances pour une meilleure évaluation des impacts à l'échelle des écosystèmes et par un meilleur ajustement des recommandations et des mesures de compensation. Renforcement de la protection des espèces et des habitats sensibles, en particulier en zones littorale et côtière qui sont les plus impactées par les projets d'aménagements.				
Nature des impacts sur les autres descripteurs	Effet potentiel sur tous les autres descripteurs.	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique englobant l'ensemble de la SRM.		
Durée des impacts	Durée de l'application de la mesure.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM.		
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts non évaluables : dépend des efforts de connaissance apportés Par ailleurs, la réforme des études d'impact prend en compte le cumul des effets.				

<b>Analyse coût-efficacité</b>				<b>Indice de confiance</b>	<b>-</b>
Mesure faiblement coût-efficace (coûts modérés, efficacité non évaluable)					

**Principales incertitudes**

-

**Sources d'informations**

-

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Renforcer l'expérimentation, le développement et la mise en oeuvre de nouvelles techniques de pêche limitant l'impact sur les habitats benthiques.**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en oeuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Renforcer l'expérimentation, le développement et la mise en oeuvre de nouvelles techniques de pêche limitant l'impact sur les habitats benthiques.	Techniquement faisable. La faisabilité de l'action b est principalement dépendante des sources de financements qui pourront contribuer à l'instauration des actions incitatives.	Pêche professionnelle : effets neutres à court terme, positifs sur le long terme.	Effets potentiellement positifs sur l'emploi pour la pêche professionnelle	Impact positif direct sur D6 et indirect sur D1 et D3. Efficacité difficilement quantifiable et qui nécessite une coopération de toute la profession. Durée de l'impact = durée d'application des techniques de pêche durable.	Les mesures incitatives pour l'utilisation de techniques sont coûteuses pour une efficacité difficilement quantifiable et qui nécessite une coopération de toute la profession.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Incitative
Description de la mesure	Les actions visent à diminuer l'impact de certains engins de pêche sur les fonds marins, en encourageant la mise au point et l'utilisation de nouvelles techniques de pêche moins impactantes : Action a – Renforcer l'expérimentation et le développement de nouvelles techniques de pêche Action b – Inciter à la mise en oeuvre de ces nouvelles techniques par les pêcheurs

#### Mise en oeuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM GdG et MC, voire au-delà (autres SRM, autres pays)	Population / acteurs ciblés	-
Dimensionnement	<p>- Action a : étude(s) estimée(s) à 300 000 € comprenant un état des lieux sur les techniques de pêche expérimentées par le passé ainsi qu'un recensement des projets d'études de nouvelles techniques en collaboration avec l'Ifremer, des travaux de recherche sur de nouveaux dispositifs, des tests de prototypes en bassins puis en mer, l'évaluation des impacts économiques de ces nouveaux dispositifs sur l'activité de pêche, ainsi que la mise au point du procédé industriel (en préparation à la production en masse du dispositif).</p> <p>- Action b : incitation pour la promotion des techniques de pêche par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* la diffusion d'un guide sur les techniques de pêche limitant les impacts : Coût total estimé à 8 000 € comprenant la rédaction d'un guide avec infographie (20 jours à 300 €/j), la reprographie de 1000 exemplaires (1000 €) et la diffusion (1 000 €).</li> <li>* 8 réunions d'une journée d'information et de démonstration des techniques de pêche (une réunion auprès de chaque CDPMEM et CRPMEM de la SRM GDG/MC par exemple) : Coût total estimé à 30 000 €, le coût d'un animateur et des intervenants (environ 5000 €) et autres coûts (reprographie poster, repas, frais de déplacement, etc.).</li> <li>* 1 réunion d'une journée d'information et de démonstration des techniques de pêche (organisation en partenariat avec le CCR Sud par exemple) afin de sensibiliser les pêcheurs étrangers fréquentant les eaux françaises : Coût total estimé à 15 000 € pour la réunion comprenant le coût d'un animateur et des intervenants (5000 €), le coût d'interprètes français/espagnol (2000 € par interprète soit 4000 €), et autres coûts (reprographie poster, repas, frais de déplacement, etc.)</li> <li>* l'aide au remplacement de matériel et la compensation des pertes de rendement à court terme, qui reposerait sur les démarches de demandes de subventions existantes déjà ou à adapter. Le dispositif qui prend/prendra la suite des « contrats bleus » pourrait être utilisé. Ces budgets s'élevaient à 12,9 millions d'euros (dont 20 % financés sur budget communautaire du FEP), et on comptait 636 navires inscrits dans la démarche en 2008, principalement en Bretagne et sur le littoral atlantique [2]. Les contrats bleus intègrent cependant également des mesures ayant des objectifs autres que la modification des pratiques de pêche (ramassage de déchets, etc.), ces chiffres néanmoins montrent le fort investissement financier nécessaire pour l'aide à l'utilisation de nouvelles techniques de pêche.</li> </ul>		
Délai de mise en oeuvre	Action à : 3 ans	Entité(s) en charge	État, EP Sources de financement FEAMP,

de la mesure	Action b: 3 ans	de la mise en œuvre		financement identifiées à ce jour	LIFE..., AAMP, DPMA, future Agence française pour la biodiversité
Conditions de réussite	L'action a peut s'appuyer sur de nombreux projets de recherche existants visant à évaluer l'état des fonds marins, les impacts des engins de pêche sur ces fonds, et à tester de nouvelles techniques de pêche réduisant ces impacts (projet BENTHIS par exemple). Une coopération étroite entre pêcheurs, scientifiques et équipementiers devra être requise pour assurer une mobilisation effective des connaissances et développer des techniques de pêche en association avec les professionnels.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Mesure similaire à MO C9 et MMN 06-08-01. Une coordination à l'échelle nationale pour l'application de cette mesure permettrait de mutualiser ses coûts de mise en œuvre.				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable. La faisabilité de l'action b est principalement dépendante des sources de financements qui pourront contribuer à l'instauration des actions incitatives.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Action a : Coût de l'étude	300 000 €	350 000 € + coûts des incitations à la promotion des nouvelles techniques de pêche (potentiellement important)
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Action b : * Coût des actions de communication/information pour la promotion des techniques de pêche * Aide au remplacement du matériel et compensation des pertes de rendements à court terme	* 53 000 € * coûts importants	

<b>Incidences économiques</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
pêche professionnelle	À court terme, les pertes éventuelles de revenus liées à l'utilisation des nouvelles techniques de pêche développées pourront être compensées par les aides financières. Sur le long terme, l'utilisation de techniques de pêche compatible avec les enjeux de conservation des habitats pourrait aider à l'amélioration de l'état des stocks halieutiques, et donc indirectement bénéficier aux pêcheurs, cependant l'amplitude de ces bénéfices est difficile à évaluer sans estimation des incidences des techniques de pêche développés.		
-	-		
-	-		
-	-		

<b>Incidences sociales</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Impacts sur l'emploi	Effets potentiellement positifs sur l'emploi pour la pêche professionnelle	Impact sur la santé	-
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-

<b>Incidences environnementales</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>*</b>
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Protection de l'intégrité des fonds contre l'abrasion par les arts trainants sur les substrats meubles		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1 : Limitation de l'impact immédiat sur les biocénoses des substrats meubles exploités Actions sur D3, D4 Limiter les incidences indirectes sur les ressources halieutiques et la chaîne trophique	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui
Durée des impacts	Durable si les expérimentations donnent des résultats satisfaisants	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité non quantifiable (dépend des résultats des expérimentations), et nécessite une coopération de toute la profession.		

**Analyse coût-efficacité**

Indice de confiance

\*\*

Les mesures incitatives pour l'utilisation de techniques sont coûteuses pour une efficacité difficilement quantifiable et qui nécessite une coopération de toute la profession.

**Principales incertitudes**

Les incertitudes résultent principalement dans l'efficacité des techniques de pêche qui seront développées (minimiser les pertes de captures pour les pêcheurs tout en étant compatibles avec les enjeux de conservation des habitats). Les principales autres sources d'incertitudes concernent la nature des incitations économiques (uniquement des dispositifs types contrats bleus ont été considérés dans l'analyse, mais d'autres types d'incitation peuvent être imaginés) et la hauteur des aides financières.

**Sources d'informations**

- [1] Daurès F., Vignot C., Jacob C., Desbois Y., Le Grand C., Léonardi S., Guyader O., Macher C., Demanèche S., Leblond E, Berthou P., 2012. Pêche Professionnelle /SRM MO. Évaluation initiale des eaux marines dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCSMM
- [2] Guyader O., Jacob C., 2012. Coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées : cas des ressources halieutiques/SRM GDG. Évaluation initiale des eaux marines dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCSMM
- [3] Sacchi, J. Impact des techniques de pêche sur l'environnement en Méditerranée. Études et revues. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. No. 84. Rome, FAO. 2008. 62p.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Produire des schémas directeurs de dragage pluriannuels avec une perspective de gestion territoriale à une échelle géographique adaptée, en y associant un comité de suivi.



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Produire des schémas directeurs de dragage pluriannuels avec une perspective de gestion territoriale à une échelle géographique adaptée, en y associant un comité de suivi.	Pas de difficulté particulière sur le plan technique ; l'établissement de schémas directeurs de dragage a déjà été effectué dans le Finistère et beaucoup d'expérience dans le domaine aux Pays-Bas où le rechargement de plage est pratiqué à très grande échelle.	Ports impactés potentiellement négativement, de manière significative et durablement. Activités de pêche et d'aquaculture, et tourisme littoral impactés positivement, de manière significative et durablement.	Santé humaine impactée positivement, de manière significative et durablement.	Impact positif direct sur D8 et indirect sur D1, D3, D4, D6 et D11. Efficacité et impacts proportionnels à l'effort consenti ET à la capacité des ports à s'équiper et/ou adapter leurs techniques d'entretien des infrastructures portuaires. Durée de l'impact = a priori pérenne	Coûts faibles, efficacité potentiellement élevée.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Gouvernance/Contrôle
Description de la mesure	Produire une note méthodologique permettant notamment de préciser : les différentes échelles de travail pertinentes (en fonction des spécificités territoriales), les composantes à aborder dans les schémas (techniques de dragages, devenir des matériaux avec débouchés en mer et à terre). Il existe déjà des exemples de schémas, l'objectif est de les étendre à d'autres secteurs géographiques à des échelles adaptées : avant 2016, production de la note de cadrage méthodologique, test de mise en œuvre sur un site pilote choisi par la DEB, après 2016, réalisation des schémas directeurs de dragage

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	1) Zones de prélèvements (ports et leurs chenaux d'accès, estuaires). 2) Zones de dépôt (les immersions de matériaux dragués se font principalement en mer ; ils peuvent aussi servir au rechargement des plages ou être déposés à terre).	Population / acteurs ciblés	Services locaux en charge de la planification des autorisations de dragage/d'immersions (service en charge de la police de l'eau)		
Dimensionnement	1) Nous estimons les coûts associés aux étapes de l'élaboration des schémas de référence des dragages à environ 20 000 €. [1] 2) Comité de suivi estimé à 10 000 €/an Soit un total de 70 000 sur 5 ans €.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1) Élaboration des schémas de référence sur 6 mois 2) Comité de suivi : 5 ans.	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP, CL	Sources de financement identifiées à ce jour	-
Conditions de réussite	Sur le plan administratif, il y aura nécessité de mobiliser tous les gestionnaires de ports (collectivités sous impulsion DDTM, CCI, Grands Ports Maritimes)				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure est similaire à la mesure MMN 08-06-01 (Développer les schémas de référence des dragages à l'ensemble de la SRM). Une étude au niveau national est en cours (échéance fin 2014).				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Pas de difficulté particulière sur le plan technique ; l'établissement de schémas directeurs de dragage a déjà été effectué dans le Finistère et beaucoup

d'expérience dans le domaine aux Pays-Bas où le rechargement de plage est pratiqué à très grande échelle.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Recherche sur les activités de dragage et d'établissement d'un bilan de normes techniques.	50 000 €	70 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Coûts associés aux étapes de l'élaboration des schémas de référence des dragages.	20 000 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Activités liées aux services maritimes et financiers	<p>Incidence sur les ports, associée au risque d'augmentation des coûts si la technique de dragage doit changer. Possibilités d'économie en reconsidérant sur une activité pluriannuelle la nécessité de dragage. Travail possible d'adaptation du balisage sur les chenaux de navigation pour éviter certains dragages. Synergies possibles avec certains grands travaux de terrassement qui pourraient utiliser des matériaux de dragages à terre (sous réserve de la connaissance de leurs qualités).</p> <p>Cette incidence est modérée ; elle semble être significative et durable.</p>		
Pêche professionnelle, aquaculture	<p>Une meilleure gestion des sédiments pourrait avoir des impacts sur la pêche et l'aquaculture. Il pourrait y avoir une réduction des relargages de polluants dans le milieu et donc des risques pour la chaîne trophique et les espèces commerciales.</p> <p>Cette incidence semble être positive, significative et durable.</p>		
Tourisme littoral	<p>Le tourisme littoral pourrait être impacté positivement par une meilleure visibilité dans l'eau. Impacts positifs possibles de la mesure sur les loisirs en mer.</p> <p>Cette incidence semble être positive, significative et durable.</p>		
Urbanisme côtier, gestion du trait de côte	<p>Le retrait ou l'apport de matériaux au système sédimentaire côtier pourrait avoir des incidences fortes sur le trait de côte.</p>		

Incidences sociales			Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	Éventuelle amélioration de la qualité de l'eau de baignade	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-	

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	<p>Mettre en œuvre des méthodes de dragage et d'élimination des déblais de dragage moins génératrices de panaches turbides et donc moins susceptibles de remettre en suspension les contaminants présents dans les sédiments dragués.</p> <p>Trouver des filières de traitement à terre des matériaux contaminés.</p> <p>Mutualiser les opérations et les zones de clapage.</p> <p>Éviter autant que possible de draguer et claper à proximité des habitats fonctionnels sensibles et notamment les estuaires.</p> <p>Améliorer la connaissance et le suivi des impacts des dragages sur l'environnement marin.</p> <p>Travailler sur la temporalité et les meilleurs moments pour opérer certains clapages (courants, périodes de l'année vis-à-vis des cycles de vie des espèces benthiques).</p>		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	<p>D1 : Effet positif sur la biodiversité : l'intensité des dragages conditionne la composition et la diversité faunistique (on observe classiquement sur les zones des travaux des réductions de 30 % à 90 % du nombre d'espèces et surtout de l'abondance et de la biomasse des invertébrés benthiques). Sur le long terme, il a été observé également des déplacements de populations (ou « shifts »), le premier notant un accroissement d'espèces robustes après 50 ans de dragage, un appauvrissement des principales espèces et une progressive uniformité de la biodiversité.</p> <p>D1 : Limitation des opérations de dragages hors des zones d'estuaires : limitation de la dégradation des habitats et des biocénoses estuariennes, de la réduction de la surface de perte de leurs fonctionnalités écologiques.</p> <p>Autres descripteurs : Utiliser du matériel performant, voire innovant, pour limiter la multiplication des sources d'impact (ex. : engins de moindre intensité sonore --&gt; action sur D11 ;</p>	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui s'il existe des sites N2000 à proximité de zones portuaires.

	limitation de la superficie des surfaces impactées --> D6 ; Performance du matériel pour réduire la durée des travaux --> action sur D1, D3, D4).		
Durée des impacts	Durée de l'impact > durée de la mesure (mais mesure qui devrait être "pérenne")	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Variable selon le programme de dragage concerné (ex. : les dragages du GPMB sont réalisés au sein de 3 masses d'eau DCE, tandis que le dragage du port de Pornichet a des incidences beaucoup plus localisées).
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité proportionnelle à l'effort consenti ET à la capacité des ports à s'équiper et/ou adapter leurs techniques d'entretien des infrastructures portuaires. Or, on sait que les dragages représentent une forte contrainte pour les ports, tant du point de vue financier que technique et opérationnel.		

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
Cette mesure est relativement coût-efficace avec des impacts environnementaux élevés et bénéficiant à plusieurs descripteurs.		

<b>Principales incertitudes</b>
En ce qui concerne les coûts, les schémas de référence pourraient imposer un changement de la technique de dragage, ce qui conduirait à un coût supplémentaire.

<b>Sources d'informations</b>
[1] Sage Seudre

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Sensibiliser le grand public à la notion de « mer réceptacle », toute pollution terrestre a, directement ou non, un impact sur le milieu marin.**

**Renforcer dans ce sens (cf. mesure ci-dessus) les programmes de sensibilisation, d'information et de formation s'adressant en priorité aux socioprofessionnels de la mer (notamment via la formation initiale et continue), aux décideurs publics et aux usagers de la mer.**



**Renforcer la sensibilisation et l'information des usagers de la mer pour la gestion des déchets (gens de mer, opérateurs du transport maritime et plaisanciers pour la gestion des déchets à bord des navires,...).**

Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
<p>Sensibiliser le grand public à la notion de « mer réceptacle », toute pollution terrestre a, directement ou non, un impact sur le milieu marin.</p> <p>Renforcer dans ce sens (cf. mesure ci-dessus) les programmes de sensibilisation, d'information et de formation s'adressant en priorité aux socioprofessionnels de la mer (notamment via la formation initiale et continue), aux décideurs publics et aux usagers de la mer.</p> <p>Renforcer la sensibilisation et l'information des usagers de la mer pour la gestion des déchets (gens de mer, opérateurs du transport maritime et plaisanciers pour la gestion des déchets à bord des navires,...).</p>	Techniquement faisable.	Tourisme littoral et activités de pêche et d'aquaculture impactés positivement, de manière significative et durablement.	Santé humaine et usagers de la mer impactés positivement, de manière significative et durablement.	Impact positif direct sur D10 et indirect sur D1, D6 et D8. Efficacité potentiellement forte, mais dépendante du succès des opérations de communication et difficilement quantifiable en raison d'un manque de connaissance sur les volumes de macro déchets en mer. Durée de l'impact = période de sensibilisation.	Coûts moyens, efficacité potentiellement forte.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Communication Formation Sensibilisation
Description de la mesure	<p>Cette mesure pourrait consister en :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) la réalisation de campagnes de sensibilisation/d'information des usagers de la mer.</li> <li>2) la réalisation d'activités d'information/de sensibilisation et de formation de socioprofessionnels de la mer, de décideurs publics et d'usagers de la mer.</li> </ol>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Zone côtière. Zones terrestres et marines. Les ports.	Population / acteurs ciblés	Grand public au niveau de la SRM. Socio-professionnels de la mer. Décideurs publics locaux. Usagers des ports/de la mer. Nombre de salariés dans le transport maritime de la SRM : 5000.
--------------------------------	----------------------------------------------------------	-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dimensionnement	<p>1) Élaboration d'un dépliant d'information/sensibilisation d'un montant de 30 000€. Puis mise en application du dépliant, 100 000 dépliant imprimés, 2 plis, 6 faces, papier standard non plastifié pour un montant de 2 000 € [1]. Faire passer un article (de sensibilisation/information) dans Le Journal des Plages (pendant 5 semaines) ; articles dans "Le Journal des Plages", 4 zones, 5 semaines, 2 000 € pour 1/2 page, remise commerciale de 30 % pour 5 parutions [2], soit 28 000€. Donc un coût annuel de 30 000€ pour l'élaboration du dépliant, 2 000 € pour 100 000 dépliant imprimés, et 28 000€ pour une annonce dans le Journal des Plages, soit 60 000€ par an.</p> <p>2) Les activités d'information et sensibilisation des acteurs représentent 1 ETP d'un ingénieur dont le salaire est estimé à 46 000€ par an [3], auquel s'ajoute le coût du matériel d'un montant de 25 000€. Soit un total de 71 000€.</p> <p>Soit un total de 130 000€.</p>				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1) élaboration du dépliant sur 6 mois. 2) activités d'information et sensibilisation sur 1 an (à répéter).	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP, CL	Sources de financement identifiées à ce jour	FEDER. Budget ETP AAMP. FEAMP art 79 ter et quater et 35.
Conditions de réussite	La création d'un ETP semble indispensable.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Les mesures GdG/MC 22 et 23 et GdG/MC 24 présentent des synergies entre elles, dans le sens où elles viseront à terme à inciter les usagers de la mer à utiliser les dispositifs de collecte des déchets disponibles afin de limiter la présence de déchets dans l'eau (en mer et dans les ports).				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Élaboration d'un dépliant d'information/sensibilisation	30 000€ (inclus coûts de l'organisation de la campagne de sensibilisation)	130 000€
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Mise en application du dépliant ; faire passer un article (sensibilisation/information) dans Le Journal des Plages (5 semaines). 1 ETP	2 000 € (pour 100000 dépliant) ; 28 000€ (article dans Journal des Plages). 71 000€ par an pour 1 ETP (coût du personnel et du matériel).	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Tourisme littoral	Incidence sur le tourisme littoral qui semble positive, car il devrait y avoir moins de déchets sur les plages, ce qui pourrait entraîner pour les communes une amélioration de son image qui est bénéfique à l'économie touristique locale. Pour les professionnels de la mer (toutes activités confondues), une réduction des déchets en provenance de leur activité pourrait participer à un changement d'image. Cette incidence semble être positive, significative et durable.		
Pêche professionnelle, aquaculture	La pêche et l'aquaculture pourraient être impactées positivement, il devrait y avoir une réduction des dégâts sur les engins de pêche et une diminution de la dégradation du milieu due à la pollution (macro et micro déchets). Cette incidence semble être positive, significative et durable.		
-	-		
-	-		

Incidences sociales		Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	L'absence/moins de déchets sur le littoral peut réduire/éliminer le risque de blessure. Les déchets plastiques et autres polluants contaminent à terme les chaînes trophiques et peuvent constituer un danger pour l'homme.
Distribution des impacts	-	Autres impacts	Impact sur les usagers de la mer et du littoral (pollution visuelle).

Incidences environnementales		Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Diminution des macrodéchets ménagers et issus de la pêche, de la mariculture et du transport maritime.		

Nature des impacts sur les autres descripteurs	<p>Diminution des volumes des macrodéchets en mer et de leurs effets sur l'environnement :</p> <p>D1 : Protection des biocénoses du médiolittoral meuble affectées par l'accumulation de macrodéchets ou par le nettoyage des plages (ex : destruction des communautés à <i>Talitrus saltator</i>, ou impacts sur les gravelots, pluviers bécasseaux dûs au ramassage des lasses de mer et destruction des nids en haut de plage) ;</p> <p>D1 : Diminution de l'abandon en mer des engins de pêche en fin de vie (moins de pêche fantôme) ;</p> <p>D1 : Protection des espèces (oiseaux, tortues...) et de certains habitats sensibles (les grottes par exemple qui constituent des sites d'accumulation des macrodéchets) ;</p> <p>D1 : Diminution de la mortalité des oiseaux (espèces principalement touchées étant celles qui s'alimentent en surface : pétrels, procellariidés (<i>Fulmar boréa</i> en particulier) et laridés, et les planctonophages : puffins et stariques), des mammifères marins (baleine à bosse, baleine de Cuvier ...) et tortues (luth et caouanne) par ingestion ou piégeage ;</p> <p>D6 : Diminution de recouvrement des fonds dans les zones profondes de concentration des macrodéchets ;</p> <p>D6 : Développement du nettoyage raisonné des plages, et préservation des lasses de plages (collecte manuelle, ...) ;</p> <p>D8 : Diminution des micoparticules plastiques ;</p>	Description si impact sur réseau N2000	La mesure touche potentiellement tous les sites N2000 de la SRM au regard de la circulation à grande échelle des macrodéchets.
Durée des impacts	Durée = période de sensibilisation puis fonction de la pérennité ou non des changements de comportements.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM voire nationale et même internationale au regard de la circulation des déchets en mer.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	<p>Efficacité potentiellement forte puisque la mesure s'adresse à un large public, mais aussi aux principaux producteurs de macrodéchets en mer.</p> <p>Efficacité difficilement quantifiable en raison d'un manque de connaissance sur les volumes de macrodéchets en mer. Mesure dépendante de la réaction des gens.</p>		

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b> **
Cette mesure est moyennement coûteuse pour une efficacité potentiellement élevée.	

<b>Principales incertitudes</b>
Incertitudes liées au comportement des individus et à l'efficacité des mesures de sensibilisation.

<b>Sources d'informations</b>
<p>[1] <a href="http://www.pixartprinting.fr/petit-format/impression-depliants/">http://www.pixartprinting.fr/petit-format/impression-depliants/</a></p> <p>[2] <a href="http://www.midimedia-publicite.com/wp-content/uploads/2013/06/Plaquette-3-%C3%A9ditions-JDP.pdf">http://www.midimedia-publicite.com/wp-content/uploads/2013/06/Plaquette-3-%C3%A9ditions-JDP.pdf</a></p> <p>[3] AERM (2005) Pour une thématique altération des peuplements piscicoles.</p>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Inciter les ports à assurer des services adéquats de gestion des déchets à travers notamment la généralisation des politiques de type « port propre » ou de management environnemental (généralisation de politiques environnementales).**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Inciter les ports à assurer des services adéquats de gestion des déchets à travers notamment la généralisation des politiques de type « port propre » ou de management environnemental (généralisation de politiques environnementales).	Techniquement faisable.	Tourisme littoral et activités de pêche et d'aquaculture impactés positivement, de manière significative et durablement.	Emplois pour les entreprises dans le secteur de la gestion des déchets, santé humaine, usager et pêcheur-amateurs impactés positivement, de manière significative et durablement.	Impact positif direct sur D10 et indirect sur D1 D8 et D9. Efficacité potentiellement forte sur les zones équipées de dispositifs de collecte des déchets. Durée de l'impact = Durée de vie des dispositifs de collectes.	Des coûts élevés, mais une efficacité environnementale potentiellement élevée.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Contractuel, Travaux
Description de la mesure	Cette mesure pourrait consister en : 1) la réalisation d'une étude diagnostic (concernant les déchets, le carénage, sensibilisation,...) des ports de plaisance et de commerce. 2) la mise en place d'infrastructures (dispositifs visant à collecter et trier les déchets solides et liquides, comme les eaux usées, des bateaux et de l'activité portuaire) selon les besoins de chaque port. 3) la certification « ports propres » de ports de plaisance et de commerce.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Les ports. La SRM GdG Gascogne dispose d'un total de 40 987 anneaux d'amarrage répartis dans 155 ports.	Population / acteurs ciblés	Gestionnaires des ports.		
Dimensionnement	Les coûts proposés dans cette étude sont basés sur les coûts présentés dans le document « Gestion environnementale des ports de plaisance » et comprennent : 1) le coût de l'étude diagnostic 25 000€ à 30 000€ sur 6 à 8 mois [1] ; soit environ 2 200 000€ pour 80 ports (soit environ la moitié des ports de la SRM). 2) le coût des infrastructures selon les besoins, 40 000€ par port [1] ; soit 3 200 000€ pour 80 ports. 3) Le coût de certification est de 3 850 € H.T. sur 3 ans pour un port inférieur à 800 places, et de 4 250 € H.T. sur 3 ans pour un port supérieur ou égal à 800 places [1] ; soit environ 320 000€. Soit un total de 5 700 000€ pour 80 ports sur 3 ans.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1) étude diagnostic sur 6 mois. 2) infrastructures sur 1 an. 3) certification sur 6 mois.	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, CL	Sources de financement identifiées à ce jour	FEDER. Fonds propres. Aides financières potentielles : Région, département, communes
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Les mesures GdG/MC 22 et 23 et GdG/MC 24 présentent des synergies entre elles, dans le sens où elles viseront à terme à inciter les usagers de la mer à utiliser les dispositifs de collecte des déchets disponibles afin de limiter la présence de déchets dans l'eau (en mer et dans les ports). Cette mesure est similaire à la mesure MMN 10-03-03 (Inciter les ports à améliorer leur gestion des déchets par notamment la généralisation des politiques de type « port propre » ou de management environnemental ou dans le cadre des projets stratégiques				

	des GPM)
--	----------

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Coût études diagnostics pour 80 ports	2 200 000 €	5 700 000 €
Investissement	Travaux infrastructure pour 80 ports	3 200 000 € 3 200 000 €	
Fonctionnement	Certification pour 80 ports	320 000 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Tourisme littoral	Ports plus propres donc amélioration de l'image qui est bénéfique à l'économie touristique locale. Cette incidence semble être positive, significative et durable.		
Pêche professionnelle, aquaculture	Diminution de la dégradation du milieu due à la pollution (macro et micro déchets). Diminution des coûts liés à intervention de plongeurs sur les hélices (bouts abandonnés dans les ports de pêche). Économie de temps passé à terme à nettoyer les filets, les coques. Valorisation de l'image de la pêche à une époque de crise des vocations. Cette incidence semble être positive, significative et durable.		
-	-		
-	-		

Incidences sociales			Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	Emploi pour les entreprises travaillant pour les ports de pêche et de plaisance dans le domaine de la gestion des déchets	Impact sur la santé		
Distribution des impacts	Impacts sur les usagers et le tourisme littoral (gènes olfactives et visuelles), impacts sanitaires.	Autres impacts		

Impact positif sur la santé humaine. Effets incertains/effets bénéfiques modérés : moins de pollution dans les eaux de baignade et dans les produits de la mer. Moins de pollution par macrodéchets dans les villes abritant des ports. Impacts positifs sur la prolifération des rats dans les zones portuaires.

Réduction des impacts sur les pêcheurs amateurs. Réduction des impacts sur les usagers de la ville (dissémination par le vent et les goélands des ordures présentes dans les ports).

Incidences environnementales		Indice de confiance	***
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	La gestion des déchets dans les ports et les politiques "Port Propre" contribuent à améliorer : - le tri et la collecte des déchets ménagers, - Le tri et la collecte de déchets des professionnels du port (magasins, associations, pêcheurs...) ; ces activités sont productrices de déchets de type DIB (carton, bois, papiers, végétaux, encombrants), - le tri et la collecte des produits de la pêche (rejets d'espèces non ciblées par la pêche, engins de pêche en fin de vie...), - les stockages et le traitement des déchets solides et potentiellement toxiques des aires techniques et des aires de carénage (DIS : Déchets Industriels Spéciaux), - la gestion des déchets liquides issus de ces mêmes zones (cuivre, zinc, irgarol et autres substances biocides utilisées dans les peintures antisalissures), - la gestion des eaux pluviales.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D8 : Amélioration des eaux des bassins portuaires. D9 : Diminution de la contamination des espèces commerciales proches des zones portuaires (Impact important des TBT sur les coquillages). D1 : Diminution des effets nocifs sur les organismes marins (mortalité des espèces sensibles, changements de sexe, etc.). Les HAP, TBT et cuivre ont un impact négatif sur la biodiversité du compartiment benthique (source Rapport du groupe de travail sur le BEE Descriptor 8).	Description si impact sur réseau N2000	Oui si zones Natura 2000 situées dans la zone d'influence des ports.
Durée des impacts	Durée de l'impact = permanent si mise en place de la politique type "Port propre".	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de l'enceinte portuaire et zones littorales et urbaines adjacentes au port.
Efficacité de la mesure /	Efficacité importante si les politiques "Ports Propres" sont mises en place : potentiellement aucun rejet direct dans l'environnement.		

Intensité de son impact	Impacts potentiellement élevés sur l'environnement.
-------------------------	-----------------------------------------------------

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b> **
Cette mesure est coûteuse pour une efficacité potentiellement forte.	

<b>Principales incertitudes</b>
-

<b>Sources d'informations</b>
[1] Tourrel, V. (2013) Gestion environnemental des ports de plaisance – La politique de gestion environnementale portuaire. Ports propres.

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Favoriser les initiatives de collecte de tous les déchets en mer (dédiées ou dans le cadre de l'activité maritime professionnelle).



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Favoriser les initiatives de collecte de tous les déchets en mer (dédiées ou dans le cadre de l'activité maritime professionnelle).	Faisabilité technique de difficulté moyenne voire élevée.	Pêche professionnelle et tourisme littoral impactés positivement, de manière marginale et temporairement. Ports impactés négativement, de manière significative et temporairement.	Santé humaine impactée positivement, de manière significative et temporairement.	Impact positif direct sur D10 et indirect sur D1, D3, D8 et D6. Efficacité difficilement vérifiable et dépendante des moyens fournis aux professionnels. Durée de l'impact = variable selon l'arrivée de nouveaux déchets sur les sites.	Coûts élevés, efficacité incertaine. Mesure peu coûteuse

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Contractuel, Travaux
Description de la mesure	Cette mesure pourrait consister en : 1) une étude de la possibilité de mise en place d'initiatives de « pêche aux déchets » (établir quel sera le nombre de bateaux qui feront partie de l'initiative) ; 2) l'encouragement des pêcheurs favorisant les initiatives de collecte de déchets en mer (rémunération du ramassage des engins perdus et des déchets).

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Différentes zones en mer : les déchets peuvent être concentrés dans une zone par l'action des courants marins ; ils peuvent être éparpillés ; ou encore situés dans un estuaire. De plus il faut aussi distinguer les déchets en surface et colonne d'eau, des déchets en fonds marins.	Population / acteurs ciblés	Pêcheurs (nombre d'adhérents aux contrats Bleus : 247 en 2009 [2]; en 2008, 1 000 tonnes de déchets ont été ramenées par les pêcheurs).		
Dimensionnement	1) On estime à 10 000€ l'écriture d'un rapport par les experts. 2) Le fond de Développement Durable pour la Pêche (F2DP) est également un gestionnaire de contrats bleus. En 2009, pour la sous-région golf de Gascogne, F2DP gérait les contrats de 8 ports représentant 140 navires pour une collecte de 385,3 tonnes de déchets et un montant d'indemnisation s'élevant à environ 122 200 euros (source F2DP). Soit 317 € par tonne. On estime 400 tonnes par an au coût de 125 000€.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	1) étude sur 6 mois. 2) encouragement des pêcheurs sur 1 an.	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État	Sources de financement identifiées à ce jour	FEDER
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Il existe une synergie entre les mesures GdG/MC 25 et GdG/MC 27 la première visant à favoriser les initiatives de collecte de tous les déchets en mer et la seconde à étudier la faisabilité technico-économique d'une filière de collecte ou de valorisation des équipements de pêche en fin de vie; le développement d'une filière de collecte étant la suite logique d'une mise en place d'initiatives de « pêche aux déchets ». Cette mesure est similaire aux mesures MMN 10-04-02 (recenser les initiatives existantes de « pêche aux déchets » dans le cadre de				

	l'activité maritime professionnelle et poursuivre leur mise en place) et MO C50 (poursuivre la mise en place d'initiatives de « pêche aux déchets » dans le cadre de l'activité maritime professionnelle)
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Faisabilité technique de difficulté moyenne voire élevée.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Étude de la possibilité de mise en place d'initiatives de « pêche aux déchets »	10 000€	635 000€ sur 5 ans
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Collecte de déchets	625 000 € (125 000€ pour 400 tonnes par an)	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Pêche professionnelle	Les pêcheurs vont recevoir de l'argent pour récolter les déchets mais ils perdent de la place pour leur activité de pêche. Cependant de manière globale, effet positif, les pêcheurs en tirent un bénéfice.		
Ports maritimes	Impact sur les ports ou les communes (augmentation des coûts de gestion des déchets marins). Cette incidence semble être négative, significative et semi-permanente		
Tourisme littoral	Ports plus propres donc amélioration de l'image qui est bénéfique à l'économie touristique locale. Cette incidence semble être positive, marginale et semi-permanente		
-	-		

Incidences sociales			Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	Diminution du risque de blessure.	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-	

Incidences environnementales		Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Récupération des macrodéchets de tout type, dispersés dans la colonne d'eau ou déposés sur les fond en mer. Les quelques données existantes indiquent que les déchets observés sur le plateau continental proviennent en grande majorité des apports terrestres (ville, déchets industriels, tourisme essentiellement) et des activités de pêche. Les plus fortes zones d'accumulation apparaissent localisées au large de l'estuaire de la Loire et dans une zone plus au large s'étendant vers le sud. La côte Aquitaine est aussi très affectée par les déchets sous la forme d'arrivages massifs permanents.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1-D3 : Diminution de la Pêche fantôme/piégeage/enchevêtrement. D1 : Protection des espèces (oiseaux, tortues...) et habitats sensibles (les grottes, biocénoses du médiolittoral meuble affecté par le nettoyage des plages...) D6 : Diminution de recouvrement des fonds dans les zones profondes de concentration des macrodéchets. D8 : Diminution des microparticules plastiques.	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui au regard de la mobilité des déchets en mer.
Durée des impacts	Impacts pérennes (même si relatifs aux volumes accumulés en mer) à partir de la réalisation des campagnes de ramassage des déchets.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Opérations de collecte à organiser sur des zones précises donc à échelle locale. Mais plusieurs initiatives à réaliser sur l'ensemble de la SRM en fonction des zones d'accumulation prioritaires.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité dépendante des moyens techniques fournis aux professionnels pour récupérer et stocker les déchets sans interférer notablement sur leur activité (équipement, indemnisation...). Les impacts sur le milieu naturel dépendent de l'effort de ramassage versus les volumes de déchets accumulés en mer (qui n'ont jamais été véritablement quantifiés). Les impacts sont donc difficiles à évaluer.		

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
-------------------------	---------------------	---

Le coût-efficacité de la mesure est discutable. Même si elle permet la récupération de macrodéchets, et qu'elle bénéficie à plusieurs descripteurs l'efficacité dépendra du montant à dépenser pour assurer la participation des professionnels d'activités maritimes. On estime que plus le montant donné aux pêcheurs est élevé, plus les pêcheurs effectueront la pêche aux déchets, cependant, il est difficile d'établir un coût par tonne en dessous duquel cette mesure pourrait se généraliser et être efficace car pour cela il faudrait connaître la valeur des dégâts et les coûts associés aux autres méthodes.

#### **Principales incertitudes**

Incertitudes techniques/environnementales liées à la maturité des techniques.

#### **Sources d'informations**

-

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Étudier la faisabilité technico-économique d'une filière de collecte et d'élimination ou de valorisation des équipements de pêche en fin de vie (filets, chaluts et cordages).



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Étudier la faisabilité technico-économique d'une filière de collecte et d'élimination ou de valorisation des équipements de pêche en fin de vie (filets, chaluts et cordages).	Relativement difficile du point de vue administratif.	Activités de recherche et développement impactées positivement de façon significative et temporairement. Effet positif dans le secteur de la valorisation et de la collecte des équipements de pêche en fin de vie.	incidence marginale voir nulle	Impact positif direct sur D10 et indirect sur D1, D8 et D6. Efficacité potentiellement forte, mais difficilement vérifiable et dépendante des moyens fournis aux professionnels. Efficacité dépendante aussi des possibilités de recyclage des matériaux. Durée de l'impact = pérenne si collecte et filières de valorisation bien établies.	Coûts élevés, efficacité potentiellement forte.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Contractuel, travaux
Description de la mesure	<p>Cette mesure pourrait consister en :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Une étude de la littérature, et de l'expérience de la France et d'autres pays, suivie par une consultation avec les acteurs principaux pour approfondir les connaissances de la faisabilité technique et économique (identification du type de matériel, des quantités récupérables, des filières existantes qui pourraient collecter ce type de déchets, du niveau d'équilibre pour qu'une telle filière puisse être viable économiquement).</li> <li>2) Des activités de recherche et développement sur les procédés et les technologies de tri et de préparation des matières et des produits usagers, de transformation et mise en œuvre de la matière et des produits usagés (recyclage et valorisation), de caractérisation des déchets et des matières.</li> <li>3) l'installation éventuelle de dispositifs dans les ports de pêche.</li> </ol>

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Zones de collecte des déchets (en mer). Zones de dépôts des déchets collectés en mer.	Population / acteurs ciblés	Filière de collecte et d'élimination des équipements de pêche en fin de vie (filets, chaluts et cordages) : pêcheurs; acteurs impliqués dans la mise en place des dispositifs de récupération adaptés des déchets ramassés.
Dimensionnement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) le coût de l'étude de la littérature pourrait s'élever à 50 000€ [1] et le coût de la consultation des acteurs à 150 000 € ; soit un montant de 200 000€.</li> <li>2) nous estimons le coût des activités de recherche et développement à 500 000€ [1].</li> <li>3) nous estimons le coût de l'installation éventuelle de dispositifs dans les ports de pêche à 48 000€ pour les 24 ports de pêche (les coûts de fonctionnement liés aux incitations et au traitement des déchets étant à définir).</li> </ol> <p>Soit un coût total d'environ 750 000€.</p>		
Délai de mise en œuvre de la mesure	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) étude sur 6 mois et consultation des acteurs sur 6 mois.</li> <li>2) activités de recherche et développement sur 2ans.</li> </ol>	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	État, EP, CCI, gestionnaires des ports, Pôle mer Bretagne Sources de financement identifiées à ce jour -

	3) installation de dispositifs sur 6 mois.		pour R&D		
Conditions de réussite	Cette mesure pourrait être plus facile à mettre en oeuvre dans le cadre d'une démarche « port propre » et à envisager comme un débouché pour les déchets récoltés.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	<p>Il existe une synergie entre les mesures GdG/MC 25 et GdG/MC 27 la première visant à favoriser les initiatives de collecte de tous les déchets en mer et la seconde à étudier la faisabilité technico-économique d'une filière de collecte ou de valorisation des équipements de pêche en fin de vie; le développement d'une filière de collecte étant la suite logique d'une mise en place d'initiatives de « pêche aux déchets ».</p> <p>Cette mesure est similaire à la mesure MMN 10-03-04 (étudier la faisabilité technico-économique d'une filière de collecte et d'élimination ou de valorisation des équipements issus d'activités s'exerçant en mer (pêche, aquaculture)).</p>				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Relativement difficile du point de vue administratif.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	<p>Étude de la littérature, et de l'expérience de la France et d'autres pays, suivi par une consultation avec les acteurs principaux.</p> <p>Activités de recherche, transformation et mise en œuvre de la matière et des produits usagés (recyclage et valorisation), de caractérisation des déchets et des matières</p>	700 000€	750 000€ + coûts liés aux incitations et au traitement des déchets
Investissement	installation de dispositifs dans les ports de pêche	48 000€ (pour les 24 ports de pêche)48 000€ (pour les 24 ports de pêche)	
Fonctionnement	Coûts liés aux incitations et au traitement des déchets (à définir)	-	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
Secteur de la valorisation et de la collecte des équipements de pêche en fin de vie	<p>Emplois possibles dans le secteur de la valorisation et de la collecte des équipements de pêche en fin de vie (pas chiffrable avant l'étude de faisabilité).</p> <p>Cette incidence semble être positive, significative et durable.</p>		
-	-		
-	-		

Incidences sociales				Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal		
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal		

Incidences environnementales			Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	<p>Diminution de l'apport des macrodéchets en provenance de la pêche.</p> <p>Diminution pêche fantôme.</p>			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	<p>Diminution des volumes des macrodéchets en mer et de leurs effets sur l'environnement :</p> <p>D1 : Diminution de l'abandon en mer des engins de pêche en fin de vie (moins de pêche fantôme) ;</p> <p>D1 : Protection des espèces (oiseaux, tortues...) et de certains habitats sensibles (les grottes par exemple qui constituent des sites d'accumulation des macrodéchets).</p> <p>D1 : Diminution de la mortalités des oiseaux (espèces</p>	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui au regard de la mobilité des déchets en mer.	

	principalement touchées étant celles qui s'alimentent en surface : pétrels, procellariés (Fulmar boréa en particulier) et laridés, et les planctonophages : puffins et stariques), des mammifères marins (baleine à bosse, baleine de Cuvier ...) et tortues (luth et caouanne) par ingestion ou piégeage. D6 : Diminution de recouvrement des fonds dans les zones profondes de concentration des macrodéchets. D8 : Diminution des microparticules plastiques.		
Durée des impacts	Pérenne si collecte et filières de valorisation bien établies.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Toute la SRM.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité dépendante des moyens techniques fournis aux professionnels pour récupérer et stocker les déchets sans interférer notablement sur leur activité (équipement, indemnisation, ...). Les impacts sur le milieu naturel dépendent de l'effort de ramassage versus les volumes de déchets accumulés en mer (qui n'ont jamais été véritablement quantifiés). Les impacts sont donc difficiles à évaluer.		

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b>	*
Mesure coûteuse pour une efficacité potentiellement forte.		

<b>Principales incertitudes</b>
Dépend des résultats de l'étude visant à approfondir les connaissances de la faisabilité technique et économique d'une filière de collecte et d'élimination ou de valorisation des équipements. Les coûts de fonctionnement liés aux incitations et au traitement des déchets sont à définir. Incertitude liée au comportement des individus.

<b>Sources d'informations</b>
[1] <a href="http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/topics/2561-sc5-20-2015.html">http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/topics/2561-sc5-20-2015.html</a>

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



**Préconiser la généralisation d'un volet sur les déchets marins dans les schémas de structures des cultures marines.**



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Préconiser la généralisation d'un volet sur les déchets marins dans les schémas de structures des cultures marines.	Techniquement faisable.	Tourisme littoral et pêche professionnelle impactés positivement de façon significative et durablement.	Santé humaine et usagers de la mer impactés positivement, de manière significative et durablement.	Impact positif direct sur D10 et indirect sur D1. Efficacité potentiellement élevée puisque les cultures marines sont considérées comme une des principales sources de déchets. Durée de l'impact = pérenne à partir du lancement de ces schémas de cultures marines.	Coûts moyens, efficacité potentiellement forte.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	-
Description de la mesure	Cette mesure pourrait consister à développer des plans de gestion. À terme on pourrait imaginer la mise au point d'un label pour les exploitations intégrant cette gestion des déchets dans leur fonctionnement.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	Zones d'exploitation de cultures marines - Département	Population / acteurs ciblés	Secteur de l'aquaculture		
Dimensionnement	Le coût des plans de gestion pourrait s'élever à 150 000 € pour la SRM [1] (les coûts de fonctionnement dépendront en partie de la nature des plans de gestion, ce qui est impossible à déterminer avant l'étude). Coûts d'investissements éventuels liés à la labellisation. Soit un cout total supérieur à 150 000 €.				
Délai de mise en œuvre de la mesure	développement des plans de gestion sur 1 an	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	-	Sources de financement identifiées à ce jour	-
Conditions de réussite	-				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	Cette mesure serait intéressante à mettre en œuvre en amont des mesures GdG/MC 25 et 27, les cultures marines étant une source importante de macro-déchets retrouvés en mer				

#### Faisabilité de mise en œuvre

Techniquement faisable.
-------------------------

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Développement des plans de gestion	150 000 € pour la SRM	150 000€

Investissement	Coûts d'investissements éventuels liés à la labellisation (à terme).	--	
Fonctionnement	Selon les plans, impossible à déterminer avant étude.	-	

Incidences économiques			Indice de confiance	*
Tourisme littoral	Moins de déchets sur les plages/dans l'eau peut entraîner pour les communes une amélioration d'image qui est bénéfique à l'économie touristique locale. Cette incidence semble être positive, significative et durable.			
Pêche professionnelle	Diminution de la dégradation du milieu due à la pollution (macro déchets). Cette incidence semble être positive, significative et durable.			
-	-			
-	-			

Incidences sociales			Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	L'absence/moins de déchets sur les plages ou dans l'eau peut réduire/éliminer le risque de blessure et de pollution.	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	Impact sur les usagers de la mer (pollution visuelle). Impact positif sur l'image de la profession.	

Incidences environnementales			Indice de confiance	**
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Les cultures marines sont une source importante de macro-déchets retrouvés en mer. Les matériaux sont en grande partie exportés lors des tempêtes, mais aussi à cause d'un entretien insuffisant des équipements. Un volet Déchet dans les schémas de cultures marines peut donc contribuer à une diminution non négligeable des apports à la mer.			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1 : Les déchets issus des cultures marines (cordages, filets de catinages...) constituent des pièges pour de nombreuses espèces sensibles (oiseaux, tortues,...). Les débris de petite taille sont ingérés par de nombreuses espèces en particulier les oiseaux.	Description si impact sur réseau N2000	Potentiellement oui au regard de la mobilité des déchets en mer.	
Durée des impacts	Permanent à partir du lancement de ces schémas de cultures marines.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM au regard de la dispersion des déchets en mer.	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité potentiellement élevée puisque les cultures marines sont considérées comme une des principales sources de déchets. Impacts dépendants des moyens fournis aux conchyliculteurs pour améliorer leurs installations.			

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
Cette mesure peut être considérée comme relativement coût-efficace avec des impacts élevés sur l'environnement (les cultures marines sont considérées comme une des principales sources de déchets).		

Principales incertitudes
Les coûts de fonctionnement dépendront des plans (impossible à déterminer avant l'étude). Incertitude liée au comportement des acteurs concernés.

Sources d'informations
[1] <a href="http://randd.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&amp;Module=More&amp;Location=None&amp;ProjectID=14660&amp;FromSearch=Y&amp;Publisher=1&amp;SearchText=waste&amp;GridPage=24&amp;SortString=ProjectCode&amp;SortOrder=Asc&amp;Paging=10#Description">http://randd.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&amp;Module=More&amp;Location=None&amp;ProjectID=14660&amp;FromSearch=Y&amp;Publisher=1&amp;SearchText=waste&amp;GridPage=24&amp;SortString=ProjectCode&amp;SortOrder=Asc&amp;Paging=10#Description</a> and <a href="http://randd.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&amp;Module=More&amp;Location=None&amp;ProjectID=14715&amp;FromSearch=Y&amp;Publisher=1&amp;SearchText=waste&amp;GridPage=20&amp;SortString=ProjectCode&amp;SortOrder=Asc&amp;Paging=10#Description">http://randd.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&amp;Module=More&amp;Location=None&amp;ProjectID=14715&amp;FromSearch=Y&amp;Publisher=1&amp;SearchText=waste&amp;GridPage=20&amp;SortString=ProjectCode&amp;SortOrder=Asc&amp;Paging=10#Description</a> and <a href="http://randd.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&amp;Module=More&amp;Location=None&amp;ProjectID=15487&amp;FromSearch=Y&amp;Publisher=1&amp;SearchText=waste&amp;GridPage=19&amp;SortString=ProjectCode&amp;SortOrder=Asc&amp;Paging=10#Description">http://randd.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&amp;Module=More&amp;Location=None&amp;ProjectID=15487&amp;FromSearch=Y&amp;Publisher=1&amp;SearchText=waste&amp;GridPage=19&amp;SortString=ProjectCode&amp;SortOrder=Asc&amp;Paging=10#Description</a>



## Promouvoir l'équipement des navires en motorisation peu bruyante



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Promouvoir l'équipement des navires en motorisation peu bruyante	La conception de moteur dépend de la réglementation communautaire, très difficilement faisable.	Effet potentiellement négatif à court terme pour les activités de pêche, mais potentiellement positif sur le long terme. Effets négatifs pour la navigation de plaisance (bateaux plus chers à l'achat).	impacts positifs sur la santé pour tous les usagers de bateaux à moteurs de plaisance.	Impact positif direct sur D11 et indirect sur D1. Efficacité potentiellement significative. Durée de l'impact = a priori pérenne.	Mesure coût efficace, car un coût peu élevé au regard d'un impact environnemental potentiellement fort.

## Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Incitatif
Description de la mesure	Promouvoir par une note le changement de réglementation sur les normes sonores pour les bateaux de plaisance. Création de zones sanctuaires et réglementations pour éviter le bruit à proximité de ces zones.

## Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	L'ensemble du périmètre, mais aussi plus particulièrement certaines zones (AMP) où des sensibilités fortes des espèces sont repérées (mammifères marins, oiseaux,...). Les abords des plages pour ce qui concerne l'usage de certains engins très bruyants (jet-ski)	Population / acteurs ciblés	Les usagers de la mer qui peuvent être les premières victimes du bruit sur leur navire. Les acheteurs et loueurs de bateaux de plaisance.
Dimensionnement	<p>1) Des mesures pourraient être prises au niveau réglementaire pour créer des zones sanctuaires dans lesquelles seraient interdits tout type d'engins ou d'activités bruyantes. Autour de ces zones sanctuaires, il y aurait une zone tampon dans laquelle des dispositions réglementaires seraient prises. Il faudrait également mettre en place une collaboration avec l'organisation Maritime Internationale, les transports maritimes et les compagnies de ferry pour changer l'itinéraire de certains couloirs de navigation. La rédaction d'une réglementation (type arrêté préfectoral) peut-être estimée à 0.10 ETP/an pendant un an soit 4 000 € (pour un salaire brut moyen d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A de 40 000 €/an)</p> <p>2) Créer une notice de réglementation à destination de l'Union Européenne afin d'alerter les décideurs sur l'impact des bateaux de plaisance à moteur. La notice devra indiquer quelles devront être les nouvelles normes sonores pour la construction de bateaux de plaisance. La notice sera rédigée par un fonctionnaire de l'état. Le coût est estimé à 0.05 ETP/an pendant un an soit 2 000 € (pour un salaire brut moyen d'un fonctionnaire de l'État de catégorie A de 40 000 €/an).</p> <p>3) Le travail de R&amp;D pourrait être accentué via les pôles de compétitivité sur la réduction du bruit sur et autour des navires et porté par les autorités chargées de la prévention à bord des bateaux. Ces actions n'impliqueraient aucun coût.</p> <p>4) Un travail sur les normes d'émission des différents engins les plus bruyants pourrait compléter cette mesure. Cela peut se concrétiser dans un premier temps par une étude préliminaire. Il faudrait compter près de 10 000€ pour la réalisation d'une telle étude.</p>		
Délai de mise en œuvre de la mesure	3 à 4 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	Sources de financement identifiées à ce jour
Conditions de réussite	Un important processus de concertation devra accompagner la démarche. D'autre part il faudra une volonté de changement de réglementation au niveau national pour que la note soit prise en compte.		
Interactions éventuelles	-		

avec d'autres mesures nouvelles	
---------------------------------	--

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
La conception de moteur dépend de la réglementation communautaire, très difficilement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	Étude sur les normes d'émission des différents engins les plus bruyants	10 000 €	16 000 €
Investissement	-	--	
Fonctionnement	Fonctionnaire pour un changement de réglementation et rédaction d'une notice à destination de l'Union Européenne	6 000 €	

Incidences économiques		Indice de confiance	*
pêche professionnelle	De nouveaux itinéraires de passage ou de nouvelles règles de navigation pouvant impacter négativement l'économie et ceci de façon pérenne l'activité (plus de temps passé en mer...). Par contre limiter le dérangement acoustique pour les espèces sous-marines peut permettre à certaines espèces pêchables d'être moins dérangées et d'être plus présentes dans les aires de pêche ce qui impacterait de façon positive l'activité de pêche. Cette mesure permettrait donc une durabilité de l'activité de pêche même si elle semble relativement marginale.		
Navigation de plaisance, sports nautiques	Un changement de réglementation dans la construction des navires de plaisance pourra engendrer un coût supplémentaire. Les bateaux seront potentiellement plus chers à l'achat.		
-	-		
-	-		

Incidences sociales			Indice de confiance	**
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	Incidences positives pour ce qui concerne la santé des marins, des acheteurs de bateaux et d'usagers de bateaux à moteur par rapport à leur exposition au bruit. Et la réduction des impacts acoustiques occasionnera moins de gêne pour les divers usagers du milieu.	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-	

Incidences environnementales		Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Diminution des sources sonores générées par la navigation. Définition de zones plus ou moins sensibles à ces sources sonores en fonction des enjeux environnementaux et des espèces fréquentant ces zones.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	D1 : Impact de la navigation sur le dérangement des espèces, mais pas sur leurs fonctions biologiques critiques (sauf cas extrêmes et exceptionnels). Diminution du dérangement des espèces sensibles, notamment : - les oiseaux (fou de Bassan, les cormorans, les sternes et de très nombreux limicoles côtiers en particulier) dont le dérangement peut affecter le succès reproducteur (abandon des nids et prédation sur les couvées). En période d'hivernage ou de migration, il est susceptible, entre autres, d'affaiblir les oiseaux par diminution de leurs ressources énergétiques ou de limiter l'accès au milieu d'alimentation ayant pour conséquence, à long terme, une diminution de la capacité d'accueil des sites. - les mammifères marins et en particulier les phoques (certains sports nautiques comme le jet ski très peuvent être très perturbateurs pour les phoques). Les phoques gris, qui sont sujets au dérangement lorsqu'ils sont sur reposoirs.	Description si impact sur réseau N2000	Oui puisque les sites N2000 feront probablement partie des zones à enjeux de cette mesure (pour les espèces sensibles aux dérangements sonores).
Durée des impacts	Mesure a priori pérenne.	Périmètre géographique /	Périmètres des zones prioritaires.

		Impacts pays tiers	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts potentiellement significatifs sur les espèces les plus sensibles au dérangement sonore (oiseaux et mammifères marins, en particulier les phoques). Manque de connaissance crucial sur les autres espèces (poissons, invertébrés).		

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
La mesure a un coût peu important. Un changement dans la réglementation induira un impact pour la conduite dans et à proximité des zones sanctuaires pour un coût moindre. Un potentiel changement de réglementation pour la construction des bateaux de plaisance aura également un impact certain sur le long terme pour un coût moindre.		

<b>Principales incertitudes</b>
-

<b>Sources d'informations</b>
-

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014
-------------------------------------------------------



## Sensibiliser les acteurs au bruit sous-marin engendré par les activités humaines



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
Sensibiliser les acteurs au bruit sous-marin engendré par les activités humaines	Techniquement faisable.	L'impact économique serait positif pour les activités de pêche par la présence plus importante des poissons qui seraient moins dérangés par le bruit.	Impacts positifs sur la santé pour tous les usagers du littoral	Impact positif direct sur D11 et indirect sur D1. Efficacité dépendante du succès des campagnes de sensibilisation. Durée de l'impact = période de sensibilisation.	La mesure est moyennement coût-efficace par un coût assez élevé et une efficacité incertaine.

## Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Sensibilisation
Description de la mesure	L'objectif principal est de faire prendre conscience aux acteurs des nuisances liées aux émissions sonores sous-marines des moteurs de navires. La mesure est déclinée en deux actions, l'une à destination des professionnels de la mer, la seconde aux plaisanciers et aux acteurs du tourisme dans les AMP.

## Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	ports et sites d'activités nautiques de la SRM GdG/MC	Population / acteurs ciblés	Les communes avec des ports ou des sites d'activités nautiques de la SRM MMN
Dimensionnement	<p>1) Il serait proposé la réalisation d'une ressource numérique diffusable sur le site des fédérations des différentes activités sous-marines et de surface sur le bruit sous marin. Sous forme d'un petit dictatorial vidéo de quelques minutes, cela permettrait d'augmenter la diffusion de l'information sur le bruit sous-marin engendré par les activités humaines. Il faudrait pouvoir associer les grands centres de vulgarisation (Océanopolis, Nausicaa, les aquariums de La Rochelle...) à cette campagne en ajoutant des enregistrements des bruits sous-marins gênants. Coût approximatif de 20 000€ pour créer ce dictatorial réalisé en prestation externe (source voir IFORE ou ENTE Aix-en-Provence).</p> <p>2) D'autre part il serait préconisé des panneaux d'information sur chaque site d'activités nautiques et aquatiques, c'est-à-dire 386 en SRM GdG (pas d'information pour la SRM MC). Les panneaux préconisés pourraient renvoyer à des ressources numériques et au didacticiel via la présence d'un flashcode. Le prix d'un panneau est de 400 € au total soit 154 400 €. Il faut compter 30 % d'un ETP technicien par département pour réaliser un panneau adapté à chaque port soit 9 600 €*7 = 67 200€. Le total est donc de 221 600€</p> <p>3) Il serait également préconisé un panneau de sensibilisation présent à l'entrée de chaque port. Les panneaux pourraient renvoyer à des ressources numériques et au didacticiel via la présence d'un flashcode. La SRM GdG dispose de 155 ports et installations de plaisance. Le prix d'un panneau est de 400 €, au total cela représenterait un coût de 62 000€. Il faut compter 30 % d'un ETP technicien (32 000€/an) par département pour réaliser un panneau adapté à chaque port soit 9 600 €*7 = 67 200€. Le total est donc de 129 200€</p>		
Délai de mise en œuvre de la mesure	1 an	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	Sources de financement identifiées à ce jour
Conditions de réussite	-	-	-
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-	-	-

## Faisabilité de mise en œuvre

Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	-	-	370 800 €
Investissement	Réalisation de panneaux pour l'entrée de chaque port et à l'entrée de chaque site d'activité nautique + création du didacticiel en prestation externe	236 400 € 236 400 €	
Fonctionnement	technicien en charge de la conception des panneaux pour les ports et les sites d'activités nautiques et aquatiques	134 400 €	

Incidences économiques			Indice de confiance	**
pêche professionnelle	À moyen terme, limiter le dérangement acoustique pour les espèces sous-marines peut permettre à certaines espèces pêchables d'être moins dérangées et d'être plus présentes dans les aires de pêche. La mesure aurait donc un impact économique positif sur l'activité de pêche. Même si l'impact semble marginal la mesure participerait à la durabilité de l'activité de pêche			
-	-			
-	-			
-	-			

Incidences sociales			Indice de confiance	*
Impacts sur l'emploi	-	Impact sur la santé	Réduction des impacts acoustiques pouvant également déranger les humains à proximité. Lieux plus agréables et apaisants.	
Distribution des impacts	-	Autres impacts	-	

Incidences environnementales			Indice de confiance	*
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Diminution des sources de bruits essentiellement le trafic maritime, les chantiers en mer (dragage, extraction granulat, éolien) et les sports nautiques.			
Nature des impacts sur les autres descripteurs	Les travaux en mer (forages d'exploitation, battage de pieux, extraction de granulats...) génèrent des ondes sonores puissantes généralement de basse fréquence qui ont des conséquences sur certains mammifères marins et poissons à valeur commerciale. La navigation génère des impacts essentiellement sur le dérangement des espèces, mais pas sur leurs fonctions biologiques critiques (sauf cas extrêmes et exceptionnels) D1 : meilleure protection des espèces par la diminution : - du dérangement, - de la perturbation des comportements, - des risques de lésions temporaires ou permanentes (traumatismes auditifs, chocs dus à la résonance).	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique englobant l'ensemble de la SRM.	
Durée des impacts	Durée = période de sensibilisation de la population cible et de modification des comportements.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Périmètre de la SRM.	
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Difficulté de sensibiliser les professionnels qui travaillent sur des chantiers en mer qui sont normalement soumis à une réglementation et étude d'impact (définissant des procédures pour diminuer les effets sonores sur le milieu). Il est sans doute plus faisable de sensibiliser le grand public (plaisance, sport nautique...) et donc de diminuer prioritairement les impacts sur le dérangement des espèces sensibles.			

Analyse coût-efficacité	Indice de confiance	*
La mesure est moyennement coût-efficace par un coût assez élevé et une efficacité incertaine.		

Principales incertitudes
-

---

**Sources d'informations**

[1]

[https://www.ifremer.fr/sextant\\_doc/dcsmm/documents/Evaluation\\_initiale/analyse\\_economique\\_sociale/GAS/AES\\_Plaisance\\_et\\_sports\\_nautiques\\_V2\\_GdG](https://www.ifremer.fr/sextant_doc/dcsmm/documents/Evaluation_initiale/analyse_economique_sociale/GAS/AES_Plaisance_et_sports_nautiques_V2_GdG)

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014



Améliorer la prise en compte des effets cumulés à l'échelle de la sous-région marine dans les dossiers d'évaluation d'incidences et d'études d'impacts :

- par la diffusion de guides à destination des maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets,
- par l'adaptation de l'examen des dossiers par les services instructeurs (exemple : stratégie d'instruction, meilleures connaissances des instructeurs sur l'analyse des effets cumulés).



Synthèse de l'étude d'incidence	Faisabilité de mise en œuvre	Impacts économiques	Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Coût-efficacité
<p>Améliorer la prise en compte des effets cumulés à l'échelle de la sous-région marine dans les dossiers d'évaluation d'incidences et d'études d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la diffusion de guides à destination des maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets,</li> <li>- par l'adaptation de l'examen des dossiers par les services instructeurs (exemple : stratégie d'instruction, meilleures connaissances des instructeurs sur l'analyse des effets cumulés).</li> </ul>	Techniquement faisable.	L'ensemble des activités d'aménagement sur le littoral pourra être impacté négativement par des règles d'aménagement plus contraignantes.	Incidences sociales potentiellement nulles.	Impact positif direct sur tous les descripteurs. Efficacité non évaluable puisqu'elle peut s'appliquer à tout type de projet d'aménagement. Durée de l'impact = durée de l'application de la mesure.	La mesure est moyennement coût-efficace de par un coût assez important et une efficacité incertaine.

#### Caractéristiques de la mesure

Type de mesure	Gouvernance Contrôle
Description de la mesure	Identification et synthèse sous forme d'un atlas et d'une base de données des activités dans la SRM. Élaborer un guide à destination des maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets. Adaptation de l'examen des dossiers par les services instructeurs (exemple stratégie d'instruction, meilleures connaissances des instructeurs sur l'analyse des effets cumulés). Fournir un outil d'aide à la décision en vue d'une bonne prise en compte des interactions cumulées des différentes activités, s'exerçant à l'échelle locale voire de la SRM, avec le milieu marin.

#### Mise en œuvre de la mesure

Zones concernées par la mesure	SRM GdG/MC voire infra SRM	Population / acteurs ciblés	Socios-professionnels porteurs de projets et Collectivités Locales
Dimensionnement	<p>1) Identification et synthèse sous forme d'un atlas et d'une base de données des activités dans la SRM. Compter l'équivalent de 20 % d'un ETP ingénieur (45 000€/an) chaque année pour la réalisation de l'atlas et de la base de données avec une remise à jour chaque année. Soit un total de 9 000 €/an et donc 54 000€ pour les 6 ans du projet DCSMM. Pour la diffusion en ligne des éléments des divers SIG contenus dans l'atlas, il sera à réaliser par les acteurs impliqués par cette mesure. Cette diffusion est préconisée par la directive Inspire sur l'accès à l'information environnementale. C'est l'interconnexion des différentes SIG qui doit être visée et permettre cette édition en ligne d'un atlas mis à jour en permanence. Soit au total pour cette action de 54 000 € pour les 6 années.</p> <p>2) Réalisation d'un outil d'aide à la décision permettant de prendre en compte les interactions cumulées des différentes activités et réalisation d'un manuel d'utilisation. Compter l'équivalent de 100 % d'un ETP développeur (46 000€/an) pendant un an. Puis compter des formations auprès des 212 collectivités locales littorales (et une cinquantaine de socio-professionnels porteurs de projets) afin de faciliter la prise en main de l'outil d'aide à la décision par les utilisateurs. Il faudrait prévoir environ 65 formations par groupe de 4 personnes pendant une journée entière. compter 1.5 jour pour la personne responsable de la formation soit 97,5 jours d'un ETP ingénieur (45 000€/an) soit près de 40 % (97,5/252) et donc 18 000€. Des manuels d'utilisation devront être imprimés, compter 5 €/manuel soit près de 1 310 €. Compter donc au total pour cette actions près de 65 310€.</p>		

Délai de mise en œuvre de la mesure	6 ans	Entité(s) en charge de la mise en œuvre	Etat (DREAL-DDTM-DML-DIRM, Prémar)	Sources de financement identifiées à ce jour	-
Conditions de réussite	La réussite de cette mesure tient dans l'effective prise en compte par les collectivités locales territoriales des résultats de l'outil d'aide à la décision.				
Interactions éventuelles avec d'autres mesures nouvelles	-				

<b>Faisabilité de mise en œuvre</b>
Techniquement faisable.

Coûts de mise en œuvre	Nature	Coût	Coût total
Etude	-	-	~ 119 300 €
Investissement	Manuels d'utilisation de l'outil d'aide à la décision	1 310 €1 310 €	
Fonctionnement	ETP nécessaire à la mise en place de la base de données et de l'atlas + ETP nécessaire au développement de l'outil d'aide à la décision + ETP nécessaire à la réalisation des formations	118 000 €	

<b>Incidences économiques</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
L'ensemble des activités d'aménagement sur le littoral	Une prise en compte accrue de l'environnement dans la réalisation d'aménagement impactera probablement de façon négative l'ensemble des activités d'aménagement. En effet il faudra réfléchir de manière accrue l'ensemble des projets et des aménagements supplémentaires devront être peut être devoir être mis en place dans une logique de préservation de l'environnement. L'incidence économique pourra être relativement importante et sera à intégrer de façon durable pour l'ensemble des futurs aménagements prévus sur le littoral.		
-	-		
-	-		
-	-		

<b>Incidences sociales</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>*</b>
Impacts sur l'emploi	Impact nul ou marginal	Impact sur la santé	Impact nul ou marginal
Distribution des impacts	Impact nul ou marginal	Autres impacts	Impact nul ou marginal

<b>Incidences environnementales</b>		<b>Indice de confiance</b>	<b>*</b>
Nature des impacts sur le descripteur ciblé	Renforcer la pertinence des études par une meilleure évaluation des impacts à l'échelle des écosystèmes et par un meilleur ajustement des recommandations et des mesures de compensation. Renforcement de la protection des espèces et des habitats sensibles, en particulier en zones littorale et côtière qui sont les plus impactées par les projets d'aménagements.		
Nature des impacts sur les autres descripteurs	Effet potentiel sur tous les autres descripteurs.	Description si impact sur réseau N2000	Oui au regard du périmètre géographique englobant l'ensemble de la SRM.
Durée des impacts	Durée de l'application de la mesure.	Périmètre géographique / Impacts pays tiers	Échelle de la SRM.
Efficacité de la mesure / Intensité de son impact	Efficacité et impacts non évaluables. Par ailleurs, la réforme des études d'impact prend en compte le cumul des effets.		

<b>Analyse coût-efficacité</b>	<b>Indice de confiance</b>	<b>**</b>
La mesure est moyennement coût-efficace de par un coût assez important et une efficacité incertaine.		

<b>Principales incertitudes</b>
---------------------------------

-

#### Sources d'informations

[1] [https://www.ifremer.fr/sextant\\_doc/dcsmm/documents/Evaluation\\_initiale/analyse\\_economique\\_sociale/GAS/AES\\_Travaux\\_publics\\_maritimes\\_V2\\_GDG](https://www.ifremer.fr/sextant_doc/dcsmm/documents/Evaluation_initiale/analyse_economique_sociale/GAS/AES_Travaux_publics_maritimes_V2_GDG)

Dernière date de mise à jour de la fiche : 18/04/2014